



Procès-verbal

Du Conseil d'Administration

Du 15 octobre 2025

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PRESIDENT UA		P
	CONSTANT	Fred	PR	972	P
	DUFLO	Suzy	PR	971	P
	JOSEPH	Philippe	PR	972	P
	ROMANA	Laurence	PR	971	P
	SAFFACHE	Pascal	PR	972	P
Collège B : 6	ARTHERON	Axel	MCF	972	P
	CASSIN	Laura	MCF	971	P
	RAMASSAMY	Mickaëlle	MCF	972	P
	HUNEL	Philippe	MCF	972	P
	FACORAT-GASPARD	Brigitte	MCF	971	A
	ODACRE	Elisabeth	MCF	971	P
IATOS : 4	AUDEBERT	Christophe	BIATSS	971	P
	CARDOU	Leila	BIATSS	972	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	Procuration L.CORENTHIN
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	LASSERRE	Ludivine	Étudiant	971	P
	LEGENBRE	Alexis	Étudiant	972	A
	GABOURG	Raïssa	Étudiant	972	Procuration O.PORTECOP
	RINALDO	Ethan	Étudiant	971	P
Personnalités Extérieures : 10	CHAMMAS	Charles	CTM	972	Procuration L.CASSIN
	CORENTHIN	Laurence	Personnalité extérieure	971	P
	DEBS	Gladys	Personnalité extérieure	971	Procuration E.ODACRE
	DURIMEL	Harry	Ville PAP	971	P
	FRANCIL	Olympe	Personnalité extérieure	972	A
			Ville Schœlcher	972	

	GALLY	Sandra	Personnalité extérieure	972	Procuration A.ARTERON
	LERUS	Chantal	Région Guadeloupe	971	Procuration M.GEOFFROY
	VERGNE	Jérôme	IPGP-OVSM	972	Procuration I.VLASTELIC
	VLASTELIC	Ivan	IPGP-OVSG	971	P
	SABIN	Fernand	Représentant rectorat	972	P
	SHEIKBOUDHOU	Carole	Représentant rectorat	971	P
Invités	JEAN-ALEXIS	Celia	VP Pole	971	P
	BARRET	Elydia	DGS par intérim	Administration générale	P
	HANOT	Boris	DGSA	Administration générale	P
	LAMOUREUX	Romain	DGSA - Finances	Administration générale	P
	SUBITS	Vincent	DAFA	Administration générale	P
	SOLVIGNON	Geneviève	DRH	Administration générale	P
	HARROUS	Manuela	Responsable appui et pilotage RH		P
	FALEME	Marie-Noëlle	Agent comptable par intérim	Administration générale	P
	ARMOUGON	Audrey	Cheffe de cabinet	Administration générale	P
	COMBET	Murielle	DEVE	Administration générale	P
	CHOUNIA	Naïka	Assistante DAJI	Administration générale	P
	CHATEAU	Olivia	DRI	Administration générale	P
	GROS-DESORMEAUX	J-Raphael	Membre du bureau		P
	HILARICUS	Janice	Membre du bureau		P
	JOACHIM	Jean-Louis	VP CFVU	972	P
	DORVILLE	René	Doyen	INSPE 972	P
	DELIGNY	Christophe	Doyen		P
	RAUZDUEL	Rosan	Doyen		P
	MAURIN	Alain	Doyen		P
	DELCROIX	Antoine	Doyen		P
	ZAHIBO	Narcisse	Doyen		P
	CORBIN	Elsa	Directrice IUT	972	P
	JOSEPH	Gilles	Doyen	FDE	P

Conseil d'Administration du 15 octobre 2025

Salle du conseil – Bâtiment de l'administration générale

Ordre du jour :

Liste d'émargement.....	2
Ordre du jour :.....	4
Compte rendu des débats.....	5
1) Propos liminaires du président.....	5
2) Affaires juridiques et institutionnelles	9
a) Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	9
b) Conventions	12
3) Affaires ressources humaines	12
a) Ajustement du référentiel d'équivalence horaire	12
c) Note relative à l'organisation du temps de travail des personnels BIATSS	16
4) Affaires financières	18
a) Lettre de cadrage budgétaire	18
b) Remboursement de frais de mission hors marché	26
c) Admissions en non-valeur	27
d) Réductions et annulations de titres	28
5) Affaires pédagogiques.....	28
a) Fermeture du Master 1 FLE pour l'année universitaire 2026/2027	28
b) Demande d'accréditation hors vague	33
6) Affaires relations internationales	33
a) Validation de la composition des commissions des mobilités de l'UA	33
b) Fiche mission délégué RI	34

Compte rendu des débats

Ouverture de la séance à 09 h 12

1) Propos liminaires du président

M. le Président : Bonjour à toutes et à tous. Le quorum est atteint, nous pouvons débiter cette séance. Excusez-moi des quelques minutes de délai.

Madame la Vice-présidente du Conseil d'administration, Madame la Vice-présidente du pôle universitaire de Guadeloupe, Monsieur le Vice-président du pôle universitaire de Martinique, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil d'administration, Madame la Vice-présidente étudiante de l'Université des Antilles, Monsieur le Vice-président de la CFVU du pôle Martinique, Madame et Monsieur les Chargés d'enseignement supérieur des académies de Martinique et de Guadeloupe, Mesdames, Messieurs les Directrices et Directeurs de composantes, Madame la Directrice générale des services de l'Université des Antilles, Madame, Messieurs les DGSA, Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs de l'administration de l'Université des Antilles, chers collègues.

Je commencerai par saluer la présence de Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre. Sa présence à nos côtés nous honore et je le remercie, au nom de l'Université, de son accompagnement efficace du pôle universitaire de Guadeloupe. Pointe-à-Pitre, ville universitaire aux finances désormais assainies, montre le chemin de l'exemplarité en termes de gestion financière.

Avant de débiter mon propos, je tiens également à vous présenter Madame Elydia BARRET, actuelle directrice générale des services de l'Université des Antilles, qui est à côté de la VPCA, diplômée de l'École nationale des chartes et ex-directrice de la bibliothèque universitaire de Schœlcher. Madame BARRET a accepté d'assurer l'intérim de cette fonction et je l'en remercie. Je salue l'énergie qu'elle déploie ainsi que le sérieux et la rigueur qui la caractérisent dans l'exercice de cette haute responsabilité.

Responsabilité, tel est le substantif que nous devons avoir à l'esprit et qui doit guider nos choix en ces temps exigeants pour la France et donc pour notre université. À l'heure où l'incertitude politique atteint son acmé, à l'heure où les caisses de l'État sont quasiment vides, où la dette publique dépasse les 3 345 milliards d'euros, soit plus de 113 % du produit intérieur brut, à cette heure, chacune et chacun d'entre nous doit mesurer la portée de ses actes et de ses prises de position.

Dans sa déclaration de politique générale prononcée à l'Assemblée nationale hier, le 14 octobre, le Premier ministre, Monsieur Sébastien LECORNU, a clairement indiqué que l'État dépensera moins et que des économies devront être faites sur une base pluriannuelle. Il nous faut donc poursuivre nos efforts d'optimisation de nos ressources et de rationalisation de nos activités. Il convient notamment de suivre les recommandations de la Cour des comptes ainsi que celles du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. Notre responsabilité ici, en tant qu'administrateur d'un opérateur de l'État chargé d'une mission de service public, est d'appliquer les politiques publiques et de faire fonctionner et rayonner notre établissement dans le respect de la réglementation, avec les moyens alloués par notre tutelle et les ressources propres que nous nous procurons.

Le tout dernier décret, paru en décembre dernier et applicable dès le 1^{er} janvier 2025, relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, introduit trois nouveaux critères de soutenabilité budgétaire qui concernent la trésorerie, le fonds de roulement et les charges de personnel. Ce dernier critère, relatif aux charges de personnel, impose un contrôle rigoureux de la consommation de la masse salariale au regard des recettes de l'établissement.

Plusieurs universités n'ont malheureusement pas pu respecter tout ou partie de ces critères en cette année 2025 et font l'objet de procédures parfois très contraignantes de retour à l'équilibre financier. C'est le cas, par exemple, des universités de Paris Nanterre, Toulouse 2, Lumière Lyon 2, Angers, Paul-Valéry Montpellier, du Mans et de Strasbourg, etc. La liste est encore longue.

À l'Université des Antilles, nous avons, jusqu'ici, réussi à respecter ces trois nouveaux critères. Nous devons tout entreprendre pour continuer dans cette voie. Dès la publication du rapport de la Cour des comptes, nous avons réorganisé notre direction des affaires financières en plaçant à sa tête un directeur général des services adjoint, épaulé d'une directrice du budget, d'un directeur des affaires financières et des achats, d'un contrôleur de gestion et d'une contrôlease interne comptable et budgétaire. Cette nouvelle organisation expérimentale, telle qu'elle a été validée par le Conseil d'administration, sera évaluée à l'aune de la qualité du budget initial 2026 et du compte financier 2025, soumis tous deux aux nouveaux critères de soutenabilité budgétaire.

Dans le même ordre d'idées, nous accueillons notre nouvel agent comptable, Monsieur SIMON, présent dans la salle et qui prendra ses fonctions aujourd'hui même, une fois la remise de services effectuée avec l'agente comptable sortante, Madame FALEME. Je tiens à remercier très sincèrement Madame FALEME d'avoir accepté d'assurer cet intérim. La grande qualité du travail qu'elle a effectué durant ces quelques mois mérite d'être saluée par tous.

Et parce qu'une réorganisation des services financiers ne saurait à elle seule suffire à garantir le respect des nouveaux critères de soutenabilité budgétaire extrêmement exigeants qui sont désormais requis des universités, nous devons agir sans délai, avec détermination et en responsabilité.

Le pilotage de l'offre de formation est un levier incontournable à la maîtrise de la consommation de notre masse salariale. Le maintien d'un nombre important de filières, de formations à très faible effectif est devenu impossible, car il entraîne le recrutement d'une quantité pléthorique de vacataires et engendre des montants d'heures complémentaires considérables. Nous devons collectivement nous mettre à la tâche et travailler, comme le recommande la Cour des comptes, à une offre de formation innovante, plus réduite, mais plus performante en matière de réussite étudiante et d'insertion professionnelle. La dispersion de nos ressources à travers une offre diluée n'est ni un gage de qualité pédagogique ni un témoignage de bonne gestion.

La DOSIP pilotera très bientôt l'élaboration d'un schéma directeur de la réussite étudiante, avec l'ensemble des acteurs compétents, personnels et étudiants. La réussite étudiante est entendue ici dans une acception large, qui dépasse la seule obtention d'un diplôme. Elle recouvre la maîtrise des apprentissages, l'acquisition de compétences, la construction d'un projet personnel et professionnel cohérent, ainsi que l'insertion durable dans la vie active. Je remercie la directrice de la DOSIP de cette initiative et salue l'engagement de

ses équipes au service de nos étudiantes et de nos étudiants. Il s'agit pour l'université, en contexte national contraint, de faire des choix, non pas pour faire moins bien, mais pour faire mieux.

En sus du pilotage de l'offre de formation, nous devons, à l'aube de notre future accréditation, conduire nos campagnes de recrutement d'enseignants et d'enseignants-chercheurs avec la plus grande vigilance. J'en appelle à nouveau à la responsabilité des directrices et directeurs de composantes et des doyens, ainsi qu'à celle des vice-présidents de pôles. Je sais qu'ils se trouvent en première ligne et je remercie la plupart d'entre eux d'avoir pris la mesure de la situation. En particulier, merci à la Vice-présidente du pôle universitaire de Guadeloupe, Madame le professeur JEAN-ALEXIS, pour son extrême vigilance et son sens des responsabilités. Vous l'avez compris, les demandes de recrutement d'enseignants et d'enseignants-chercheurs doivent être examinées à chaque niveau de responsabilité, avec minutie.

Je voudrais maintenant m'adresser à celles et ceux qui, insoucieux de l'intérêt collectif indifférent à la situation des finances publiques nationales, cherchent à profiter de la rigueur de l'époque que nous traversons pour tenter de déstabiliser notre université. Ces quelques boutiquiers du désordre, bien connus de tous, entendent profiter de ce contexte pour tenter d'installer le chaos, seule configuration dans laquelle ils semblent s'ébahir. Mus par les hautes ambitions qu'ils caressent, certains d'entre eux rêvent de mettre en pièces aujourd'hui l'établissement dont ils souhaiteraient diriger les ruines demain.

Donc, je voudrais indiquer à ces quelques boutiquiers du chaos, ces rédacteurs de textes interlopes, passeurs de lettres ouvertes ou fermées, que ternir la réputation de l'Université des Antilles en diffusant des écrits diffamatoires ou insultants relève moins de la liberté d'expression que du Code de procédure pénale. À nouveau, j'appelle chacune et chacun à la responsabilité que les temps exigent. Nos étudiantes et nos étudiants, ainsi que nos pays, ont besoin d'une université responsable au travail et sur laquelle ils peuvent compter.

Cette notion de responsabilité de travail m'amène naturellement à conclure ces propos liminaires, en saluant un homme qui a beaucoup œuvré pour l'enseignement supérieur aux Antilles et en rendant hommage à son action. Monsieur le chargé de mission d'enseignement supérieur de l'Académie de Martinique, Monsieur Fernand SABIN, à ma gauche, assiste aujourd'hui à l'un de ses derniers conseils d'administration de l'Université des Antilles, peut-être même le dernier. Malgré son allure de jeune cadre dynamique plein d'allant, Monsieur SABIN, en effet, fait valoir ses droits à la retraite.

S'il m'est impossible de dire ici tout ce que le pôle universitaire de Martinique et de l'Université des Antilles doit à l'action de Monsieur SABIN, tant il a fait, je voudrais, très solennellement, lui dire merci. Merci d'aimer l'Université des Antilles, de l'aider à progresser. Merci, Monsieur SABIN, de vos alertes qui nous ont permis d'éviter bien des écueils. Merci de votre vigilance dans l'exercice du contrôle de légalité. Merci de votre accompagnement bienveillant. Vos nombreux discours lors de nos rentrées universitaires, de nos cérémonies de remise de diplômes sur le pôle Martinique, prononcés avec entrain, ont toujours été inspirants, encourageants et empreints de sincérité. Merci pour la jeunesse martiniquaise qui, comme toutes les autres, a besoin de modèles et de confiance en elle.

Monsieur SABIN, votre engagement en faveur de l'enseignement supérieur est proportionnel à votre discrétion. Quand certains cherchent la lumière à n'importe quel prix, vous travaillez efficacement, sans relâche, pour le bien commun et sans jamais chercher les honneurs. Alors aujourd'hui, c'est avec humilité et

reconnaissance que je m'adresse à vous. Il paraît qu'il est difficile d'apprécier ce que l'on a, tant qu'on ne l'a pas perdu, je puis vous dire que cette formule ne s'applique pas dans le cas présent. J'ai apprécié chacune de nos conversations, chacun de nos échanges, chacune de vos actions menées dans le cadre de vos fonctions. J'en ai mesuré la valeur immense.

Monsieur SABIN, je salue le grand homme que vous êtes et, du fond du cœur, je vous remercie de votre professionnalisme, de votre efficacité et de votre dévouement pour le service public. Merci d'avoir toujours cru en l'Université des Antilles et merci de l'aimer. Je vous propose qu'on applaudisse Monsieur SABIN.

M. SABIN, représentant recteur de la Martinique : Merci, Monsieur le Président, et à tous les membres du Conseil d'administration qui sont là, le personnel aussi. Pour moi, cela a été un honneur de travailler, d'avoir cette mission, c'est plus qu'un travail, c'est une mission personnelle.

Pour tous et toutes qui sont là, vous êtes, pour moi, un exemple, au-delà même de tout, sans même le savoir, Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, Madame l'ancienne Doyenne, Monsieur SAFFACHE, tout le monde, parce qu'il y a un recteur qui a toujours dit que l'éducation est la terre des gens sans terre. L'éducation est vraiment la porte de sortie, et c'est ce que disaient nos ancêtres et nos aînés, je dirais, pour tout le peuple martiniquais ou guadeloupéen. La seule porte de sortie que je vois, c'est l'université, où vous devez éclairer les décisions des politiques, de façon à sortir de nos territoires et à évoluer en phase avec les défis d'aujourd'hui et de demain.

Pour moi, cela a été un très grand honneur de travailler, j'ai été accueilli de façon – j'ai l'impression, et cela me gêne à chaque fois – à faire partie de la maison. Donc, merci pour tout, je ne serai pas plus long, et merci pour ce discours. Je suis très honoré. Merci.

M. le Président : Juste avant de débiter cet ordre du jour, je voudrais que Monsieur le futur agent comptable, qui prendra ses fonctions dans quelques heures, puisse se lever, afin que vous puissiez l'identifier. Voilà, donc c'est Monsieur SIMON. Est-ce que vous voulez juste dire un petit mot rapidement, pour vous présenter –avec le micro, puisqu'on est enregistrés, s'il vous plaît ? Peut-être nous dire où vous exercez vos fonctions auparavant, par exemple.

M. SIMON, agent comptable : Bonjour à tous, je suis Bruno SIMON, j'arrive de l'université de Nouvelle-Calédonie, où j'ai exercé deux ans et trois mois, et auparavant, ce n'est pas une nouvelle fonction pour moi, puisque je suis agent comptable depuis 2004, j'ai exercé dans des universités de métropole, à Bordeaux, Toulouse et Limoges. Je suis issu des rangs de la DGFIP, inspecteur des finances publiques.

M. le Président : Merci beaucoup, Monsieur SIMON, et bienvenue à vous.

Est-ce qu'il y a des questions diverses à inscrire dans cette réunion, cette séance ? Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Donc, une question diverse, l'une sur l'école doctorale, qui revient régulièrement, et je m'arrêterai là pour le moment.

M. le Président : Est-ce que vous pouvez nous dire quand même l'intitulé de la question ? Puisque là, vous avez donné la thématique.

Mme ROMANA, PR : Eh bien, la publication du conseil de l'école doctorale sur le site de l'université.

M. le Président : Très bien, merci, Madame ROMANA.

Je crois que c'était votre voisin qui avait une question également, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Bonjour, chers collègues. J'ai une question sur le processus de recrutement des vacataires, le processus actuel.

M. le Président : Merci, oui.

M. HUNEL, MCF : J'ai une autre question sur le fait que l'ajustement du référentiel de l'équivalence horaire ait été retiré de l'ordre du jour.

M. le Président : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas de questions, donc on va pouvoir débiter.

J'en profite pour informer l'ensemble des membres du Conseil d'administration de la venue de Madame Mickaëlle RAMASSAMY parmi les membres du Conseil, suite à la promotion dans le corps des professeurs des universités de Monsieur René DORVILLE. Donc, désormais, Madame RAMASSAMY siège en lieu et place de Monsieur René DORVILLE, collègue B du Conseil d'administration du pôle Martinique.

2) Affaires juridiques et institutionnelles

a) Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

M. le Président : Donc, le premier chapitre concerne les affaires juridiques et institutionnelles. On commence par le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui vous a été transmis. Est-ce que vous auriez, sur ce point, des questions ou des remarques ? Il a été adopté au CSA de l'établissement.

Mme ROMANA, PR : Excusez-moi, je n'ai pas entendu, de quoi parle-t-on ?

M. le Président : Du premier point à l'ordre du jour, c'est-à-dire le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Est-ce que vous avez des questions sur le contenu de ce document ou des remarques ?

Mme ROMANA, PR : Oui, alors des remarques et des petites questions sur la page 10. On parle d'un indicateur de mixité et juste pour éclaircissement, parce que j'avoue que je n'arrive pas trop à comprendre les différents indicateurs, il y a une définition et je n'arrive pas à interpréter les chiffres.

M. le Président : Quelle est la question précisément ? Parce que vous parlez d'indicateur de mixité. Et donc ?

Mme ROMANA, PR : J'aimerais qu'on m'explique un peu ce que c'est, parce que je n'ai pas compris.

M. le Président : C'est un document qui a été produit par le Vice-président RSE qui, malheureusement, ne pourra pas être présent parmi nous aujourd'hui parce qu'il est en déplacement. Donc, sur les aspects très techniques, ça va être compliqué de vous donner des éléments. En revanche, il y a effectivement les collègues qui ont servi d'appui à la production de ces données au niveau des RH qui sont présents, et notamment Madame HARROUS.

De manière générale, je pourrais répondre, mais de manière spécifique, je vais laisser la parole à Madame HARROUS s'il y a une explication qu'elle peut nous apporter. Madame HARROUS, si vous voulez bien vous rapprocher du micro. On est à la page 10 et la question concerne les indicateurs de mixité qui sont présentés là. Je ne sais pas si vous avez le document sous les yeux. D'accord, tant mieux. Il faut juste vous rapprocher d'un micro.

Mme HARROUS, responsable appui et pilotage : Alors, l'indicateur de mixité, comme il est indiqué en page 11, permet de calculer la différence entre les salaires hommes et femmes. Donc, il calcule un ratio qui est détaillé dans le tableau plus haut. Est-ce que vous voulez un complément d'information ?

Mme ROMANA, PR : Non, mais je viendrai vous voir, ce n'est pas grave.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions ?

Mme ROMANA, PR : Oui, sur le comité. Parce qu'en 2023, on avait voté, il me semble, un comité de la RSE qui avait commencé, où on avait eu des actions. Si je ne me trompe pas, là, on redéfinit un nouveau comité avec des personnes différentes. Donc, j'aimerais savoir, d'abord, quelle a été l'action de l'ancien comité.

M. le Président : À quelle page êtes-vous, Madame ROMANA ? Parce que vous parlez d'un comité, mais je ne sais pas où on est, dans le document.

Mme ROMANA, PR : Page 14, me dit mon collègue, je lui fais confiance.

M. le Président : Alors, oui, cette cellule n'est pas redéfinie. Elle existe déjà.

Mme ROMANA, PR : C'est-à-dire qu'elle ne correspond pas à la composition de ce qu'on avait. Je crois que, de souvenir, on n'avait pas les référents VDHAS. J'aimerais d'abord savoir...

M. le Président : C'est une obligation que le référent y soit. Alors, peut-être qu'à l'époque, il n'y avait pas de référent puisqu'il a été nommé il y a quelques mois, au niveau du CSA, comme le demande la réglementation, mais cette cellule a été activée, elle a été discutée dans toutes les instances et elle a effectivement été votée telle qu'elle, me semble-t-il. Ce n'est pas une nouveauté ici. Sauf que le référent, effectivement, n'avait pas été nommé, donc il ne prenait pas encore part aux réunions. C'est désormais réglé.

Mme ROMANA, PR : Oui, enfin, c'est une autre commission, on est d'accord.

M. le Président : Oui, Monsieur HUNEL, allez-y.

M. HUNEL, MCF : C'est parce que dans le plan d'action qui est en page 22, il est indiqué : « Mettre en place un comité RSE », et c'est en rouge. Donc, ma question était plus de savoir pourquoi il n'a pas été mis en place. Est-ce que celui qui avait été mis en place ne correspondait pas au fonctionnement, enfin, à ce qui doit être fait ? Aussi, ma dernière question est : quelle échéance est prévue pour la mise en place de ce comité ?

M. le Président : Je pense qu'il ne faut pas confondre toutes les cellules. Les cellules qui ont été mises en place pour l'instant et qui sont constituées des personnes qui sont inscrites ici traitent notamment des questions ou des signalements de harcèlement ou de VSS, donc de violences sexistes et sexuelles.

Maintenant, si on doit aller plus loin, parce que les missions en tant que responsabilité sociétale et environnementale ne se limitent pas à ces questions de harcèlement, il est effectivement nécessaire de mettre en place un comité plus large qui va, lui, s'intéresser à tous les types de questions qui sont concernées par ce périmètre. On a commencé par les questions les plus prégnantes, les plus urgentes, où là, l'être humain était au centre des situations problématiques.

Cette cellule-là fonctionne depuis effectivement plusieurs années et elle a des résultats.

Mme ROMANA, PR : J'entends très bien, mais en fait, la question est posée parce qu'avec les collègues, il reste encore des gens qui ne savent pas, par exemple, s'ils ont des problèmes de harcèlement, s'ils ont des difficultés, ils ne savent pas où aller. Alors, s'ils viennent me voir, je vais leur dire : « MyUA, tout cela, machin et compagnie », mais en fait, il me semble qu'au niveau de l'information, on peut faire beaucoup mieux au sein de l'université pour non seulement sensibiliser les gens autour de ces problèmes, qui sont des problèmes bien évidemment très importants, et aussi leur donner les outils pour s'en sortir. On les a mis en place, certes, mais je pense qu'il y a un effort de communication à faire, et c'est certainement le rôle du conseil RSE, mais qui existait déjà, qu'on recrée ou qu'on ne recrée pas, je n'ai pas bien compris, mais en tout cas, il faut qu'on soit plus actifs et plus efficaces.

M. le Président : Madame ROMANA, là, je ne suis pas d'accord, parce que l'université fait énormément d'efforts en termes de communication, de diffusion de l'information et de campagne de prévention, il faut juste y être sensible. Il y a des campagnes d'affichage, il y a des *e-mails*, il y a des réunions, des manifestations et il y a un site Internet où tout cela est inscrit. Donc, si les personnes, les rares personnes qui ne savent pas, ne font pas l'effort de se renseigner, on ne pourra pas leur amener l'information sous pli à leur domicile et leur faire lecture de tout ce qui a été fait. Ce n'est pas possible. Il faut que chacun y mette un peu du sien. L'établissement ne peut se substituer à chaque enseignant ou chaque personnel administratif de l'université.

Pour répondre à votre question, et puis donner un contre-exemple, dernièrement, j'ai eu un signalement pour une agression qui a eu lieu à la faculté des sciences. La personne n'a pas utilisé MyUA, mais a signalé ce fait à sa hiérarchie et le signalement m'est arrivé aussitôt. Une enquête administrative a été lancée. Donc, les choses fonctionnent.

Quand on n'a pas la procédure idoine en tête, le réflexe d'un collègue est de s'adresser à sa hiérarchie immédiatement qui, elle en tout cas, est informée des procédures et fait suivre le signalement. Donc, il n'y a aucune perte d'information à ce sujet, à moins que la personne reste silencieuse et qu'il n'y ait pas eu de

témoins. Dans ce cas-là, on ne peut rien faire. Mais s'il y a des témoins ou si la personne se signale, quelle que soit la nature de la méthode employée, l'information arrivera et sera traitée par la cellule idoine.

Est-ce que vous avez d'autres questions ? Pas de question. Donc, on va passer au vote sur ce document. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, merci beaucoup. Le document est adopté à l'unanimité.

b) Conventions

M. le Président : Nous avons des conventions Erasmus, pour finir ce chapitre des affaires juridiques et institutionnelles, conventions de subvention. Est-ce que vous avez des questions sur ce point ? Pas de question. Donc, je vous propose qu'on vote globalement. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci beaucoup.

3) Affaires ressources humaines

a) Ajustement du référentiel d'équivalence horaire

M. le Président : Nous en venons aux affaires ressources humaines et à la campagne d'emploi 2026 concernant les enseignants du second degré, donc titulaires du CAPES ou de l'agrégation, et qui souhaiteraient rejoindre l'Université des Antilles.

Cette campagne a fait l'objet d'un examen minutieux par les pôles et donc elle est très réduite cette année. Alors que d'habitude, nous avons une dizaine de postes mis au recrutement, là, nous en avons uniquement trois, sachant que le volume global est apprécié à la fois suivant les deux campagnes d'enseignants et d'enseignants-chercheurs. Cela signifie très clairement qu'une discipline ou une composante qui a pu bénéficier de recrutement d'enseignants du second degré aura plus de mal à en bénéficier pour un enseignant-chercheur, puisque les besoins en enseignement seront très certainement satisfaits.

Est-ce que vous avez des questions sur ce tableau ?

Mme ROMANA, PR : Plutôt une remarque. Vous parlez de discussions scrupuleuses au niveau des pôles, au pôle Guadeloupe, en tout cas, je ne sais pas ce qu'il en est du pôle Martinique, mais au pôle Guadeloupe, on nous a juste dit que ce point n'était plus à l'ordre du jour pour des raisons d'économie, donc c'est « pas de discussion », cela. J'ai voté contre bien évidemment, parce que cela manque d'argumentation et je pense que je ferai la même chose. Quand on arrive dans ces instances qui doivent être quand même des instances décisionnelles, nous en tant qu'administrés, on n'a pas les éléments pour juger. On ne peut pas arriver dans un conseil polaire, nous donner des postes, quels qu'ils soient, secondaires ou enseignants-chercheurs, et nous dire : « Pour des raisons d'économie, on a décidé de retirer les postes. » Ce n'est pas une justification, ce n'est pas une discussion.

M. le Président : Mais, Madame ROMANA, je suis désolé de vous dire que ce n'est pas ce qui s'est passé dans ce conseil de pôle auquel j'ai assisté, parce que vous me dites vous-même que vous avez voté sur un point qui a été retiré de l'ordre du jour, comment est-ce possible ? Comment est-ce possible de voter sur quelque chose qui n'existe pas ?

Mme ROMANA, PR : On nous a demandé de voter sur le retrait de ce point.

M. le Président : Mais ce n'est pas retiré de l'ordre du jour, cela s'appelle un débat et cela s'appelle un vote, mais ce n'est pas retiré de l'ordre du jour. Quand vous dites cela, c'est une information inexacte que vous donnez aux gens. On a l'impression que dans un abus de pouvoir, la Vice-présidente du pôle, qui pourra s'exprimer, a retiré unilatéralement des points de l'ordre du jour sans vous donner l'explication, ce n'est pas ce qui s'est passé.

Mme ROMANA, PR : Je n'ai pas dit cela, parce qu'on l'a voté.

M. le Président : J'ai parlé de discussion, Madame ROMANA. Les discussions n'ont pas lieu qu'en conseil de pôle, elles ont lieu aussi avec les doyens. Cela veut dire que les vice-présidents de pôle interrogent les doyens qui sont censés fournir des argumentaires solides, les directeurs de composantes, quand ils veulent mettre des postes au recrutement, compte tenu du contexte que j'ai déjà expliqué maintes fois ; encore une fois, en propos liminaire, mais par écrit à plusieurs reprises à la communauté.

Donc, si ce dialogue n'a pas été convaincant ou s'il n'y avait pas d'argument, il n'y a pas de raison qu'un vice-président de pôle propose un avis favorable au recrutement. Mais il ne va pas tout seul ou toute seule décider de retirer le point parce qu'il n'est pas convaincu. Il vous propose de ne pas donner suite au recrutement pour les raisons qu'il expose. Je pense que c'est ce qui s'est passé.

Je laisse la parole à la Vice-présidente du pôle Guadeloupe qui, encore une fois, agit en responsabilité, consciente des enjeux nationaux.

Mme JEAN-ALEXIS, VP Pôle Guadeloupe : Je vous remercie, Monsieur le Président.

C'est comme à l'accoutumée, certains veulent refaire le conseil de pôle en Conseil d'administration, ils n'ont pas compris le rôle du conseil de pôle et l'autonomie des pôles. Donc, lors des CSAS du pôle Guadeloupe et du conseil de pôle, des échanges ont eu lieu concernant trois postes où, en effet, j'ai proposé un avis défavorable. Et là, les débats ont eu lieu en CSAS, les personnes se sont exprimées, ont posé des questions, mais également au conseil de pôle et, en effet, il y a eu un vote à la majorité pour un vote défavorable pour ces trois postes.

Donc, en effet, il y a bien des débats au sein du conseil de pôle et les élus du conseil de pôle sont également présents et peuvent en témoigner.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres questions ou des remarques sur ce tableau ?

Mme ROMANA, PR : Je reviens, vous m'excuserez, je pense que d'autres personnes du conseil de pôle peuvent parler. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Bien évidemment, on a voté le retrait du point, mais en fait, on a voté le retrait de...

M. le Président : C'est un avis défavorable pour le recrutement, il n'y a pas eu de retrait.

Mme ROMANA, PR : Voilà, c'est exactement cela.

Par contre, nous n'avons pas eu d'argumentaire autre, j'insiste, et je ne sais pas, il y a des gens qui étaient en conseil polaire, et c'est souvent comme cela : quand on a des postes, souvent, on n'a pas l'ensemble des postes qui ont été demandés. J'insiste, en tant qu'administrée, parce que c'est quand même le rôle des administrés. Ou alors, je me trompe sur le pourquoi on est dans ces conseils d'administration et ce conseil polaire, si ce n'est pas pour discuter, si ce n'est pas pour réfléchir à certaines directions, à quoi sert-on ?

M. le Président : Madame ROMANA, j'ai assisté, encore une fois, à ce conseil de pôle, parce que nos statuts font qu'en tant qu' élu au Conseil d'administration, au titre du pôle Guadeloupe, avant d'être Président de l'université, *de facto*, je participe au conseil de pôle sous l'autorité de la Vice-présidente. J'ai assisté, j'ai entendu le débat qui a eu lieu. La démocratie, ce n'est pas effectuer des débats sans fin, interminables, jusqu'à l'épuisement, et prendre une décision avec ceux qui sont encore debout, à la majorité. Ce n'est pas comme cela que cela fonctionne. Donc, on discute pendant un temps, et ensuite, on passe au vote.

Le débat a eu lieu, le vote a eu lieu, aucun point n'a été retourné à l'ordre du jour, il n'y a rien à signaler. C'est de la démocratie, c'est comme cela que cela fonctionne.

Mme JEAN-ALEXIS, VP Pôle Guadeloupe : Monsieur le Président, si je peux me permettre, si les postes ne sont pas présentés au conseil de pôle, c'est que la procédure administrative n'a pas été respectée. Donc, on ne peut pas présenter aux élus du conseil de pôle les dossiers qui ne sont pas corrects, et les faire voter là-dessus.

M. le Président : Mais là, en l'occurrence, Madame la Vice-présidente, ce n'était pas le cas. Sur ce dossier, il a bien été présenté, mais effectivement, s'il y a une irrégularité quelque part, on ne va pas présenter quelque chose qui n'est pas réglementaire à un conseil, puisque le vote, de toute façon, n'aura aucune valeur.

Donc, est-ce qu'il y a d'autres questions, remarques, ou témoignages ? Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Une seule remarque, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Je suis un peu frappé d'entendre cette définition de la démocratie. Simplement une petite remarque sur cette définition que vous avez bien voulu nous donner de la démocratie. Je ne la partage pas, Monsieur le Président. Je ne vois pas en quoi une démocratie peut limiter à 15 minutes une séance de pôle de façon récurrente, 15 minutes ; 15 minutes, j'en ai discuté avec un certain nombre de responsables de PLE, c'est à peu près le cinquième d'un débat dans une petite école, dans un collège et dans un lycée.

Donc, non, je maintiens effectivement la position de Madame ROMANA, je vais dans son sens. Il est inquiétant de voir, effectivement, à l'échelle d'une université, d'un pôle, un débat qui n'excède pas les 15 minutes, et effectivement, souvent, avec des argumentaires assez faibles. C'est mon avis. Je vous demande simplement de ne pas me répondre d'un point de vue très comminatoire, comme c'est souvent le cas.

M. le Président : Monsieur AUDEBERT, je vous laisse la responsabilité de vos propos, surtout les derniers propos que vous avez tenus à mon encontre. En revanche, je dois rectifier une chose, c'est que je n'ai pas donné de définition de la démocratie, je m'en serais bien gardé. Je vous dis ce qu'elle n'était pas, je n'ai pas dit ce qu'elle était. C'est un premier point. Donc, dire ce que n'est pas quelque chose n'est pas le définir, me semble-t-il. Il faudrait peut-être mieux écouter avant d'avoir ce genre d'assertion.

Maintenant, vous suivez le chemin de Madame ROMANA, c'est votre droit. Le chemin qui est entrepris par cette gouvernance, qu'elle soit polaire ou centrale, c'est le chemin du progrès et le chemin de l'avenir, pas celui du passé.

C'est au président de séance de tenir la police et de donner le chronomètre du débat donc, de mesurer le temps. Il est le maître de l'horloge aussi. Il faut fixer un début, un milieu et une fin. C'est comme cela qu'on avance. Mais débattre à l'infini, sans jamais rien décider, ce n'est pas cela gouverner, ce n'est pas cela avancer. Effectivement, on a vu, on est arrivés à une certaine époque où c'était cela la règle. Et je suis très heureux d'avoir des personnes, des vice-présidents comme le professeur SAFFACHE ou le professeur JEAN-ALEXIS, qui savent mener un conseil et arriver à des résultats, donc à des décisions. Parce qu'*in fine*, c'est pour cela qu'on est là, pour prendre des décisions, des décisions politiques, pas pour dire qu'on recrute, qu'on ouvre tous les postes au concours, pas pour dire qu'on ouvre toutes les formations possibles et imaginables, pas pour faire plaisir à tout le monde, pas pour dire qu'on augmente tout le monde, mais pour faire des choix et pour prendre des décisions. Une décision politique, elle engage, et je dirais même plus, elle doit être coupante. Cela veut dire qu'elle sépare un avant d'un après. Sinon, on n'a rien fait.

Madame la Professeure DUFLO.

Mme DUFLO, PR : J'étais présente lors de ce conseil de pôle et comme l'a signalé le professeur JEAN-ALEXIS, les débats ont eu lieu, les discussions aussi. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi c'est mis à l'ordre du jour aujourd'hui, étant donné que cela a déjà été discuté et que vous n'avez pas eu ce genre de discussions, ou il n'y a pas eu les remarques que vous faites actuellement, le jour du conseil.

Mme ROMANA, PR : Non, mais cela a été...

Mme DUFLO : Mais si, j'étais là. Cela a été expliqué donc, vous revenez sur un débat qui a déjà été expliqué. Dans quel intérêt ? Et on vous le réexplique donc, j'estime que c'est clos. Je ne vois pas pourquoi il faut encore discuter là-dessus. On l'a déjà fait lors du conseil de pôle la dernière fois. J'estimais que les explications qui ont été données étaient relativement claires.

M. le Président : Madame la VPCA ?

Mme CASSIN, MCF, VP CA : Oui, Monsieur le Président. Moi aussi, je suis élue au conseil de pôle. Il y a 15 élus au conseil de pôle, 13 étaient d'accord avec la Vice-présidente. Si cela, ce n'est pas un processus démocratique, je ne sais pas ce que c'est. Il faut juste accepter le résultat des votes.

M. le Président : Et donc, effectivement, comme l'a dit la Vice-présidente de pôle, le CA n'est pas le lieu où on refait les conseils de pôle, sinon, il n'y aurait pas de conseil de pôle, ou alors pas de CA, mais on ne va pas reprendre le même débat deux fois. Donc, même si certains y voient un podium, une tribune peut-être un peu plus large pour s'exprimer et laisser des traces, mais ce n'est pas le but. Le but est d'avancer, de travailler et de faire progresser cet établissement.

Est-ce que vous avez de vraies questions sur ce document ou pas ? Il n'y a pas de question. Donc, on va passer au vote sur la mise au concours de ces trois emplois. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

Deux abstentions. Qui vote contre ? Donc, merci beaucoup pour ces composantes qui ont exprimé ce besoin, qui correspond effectivement à une réalité, notamment en termes d'effectifs étudiants concernés.

c) Note relative à l'organisation du temps de travail des personnels BIATSS

M. le Président : Nous continuons avec la note relative à l'organisation du temps de travail des personnels BIATSS. Est-ce que vous avez des remarques ou des questions sur ce document qui a été produit par la direction des ressources humaines, qui a été examiné par le CSA et qui a d'ailleurs émis un avis favorable au document ? Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : Une remarque et une question. Ma remarque est assez récurrente. Est-ce qu'il est possible, dans des textes aussi longs, d'avoir les éléments peut-être en gras, qui changent par rapport à la note qui précède ? Elle faciliterait, à mon sens, une lecture efficace des éléments de changement par rapport à la note qui précède, ce qui nous oblige effectivement – ou alors on ne fait pas sérieusement le travail – à reprendre la note qui précède pour comparer de façon linéaire les éléments de changement.

J'en reviens donc à ma question, Monsieur le Président : quels sont les éléments de changement de façon générale par rapport à la note de l'année dernière ? Et deuxième question, est-ce que vous ne trouvez pas un petit peu baroque de considérer – je crois que c'est à l'article 1, alinéa 9, concernant les prises de congé les mercredis et vendredis – d'extraire, en quelque sorte, de retenir la journée entière de congé, alors que ce congé n'a porté que sur une matinée ?

M. le Président : Fort heureusement, Monsieur AUDEBERT, on a les mercredis et vendredis après-midis, un certain nombre d'agents de l'administration, mais bien sûr des enseignants-chercheurs aussi, qui travaillent. Donc, je ne sais pas si c'est votre cas, mais en tout cas il y a des gens qui travaillent dans cet établissement, et qui donc sont là le vendredi après-midi et le mercredi après-midi. Donc, lorsqu'ils posent un congé, un télétravail, peu importe, cela compte sur une journée et pas sur une demi-journée.

Toujours dans cette même notion de travail, vous souhaiteriez que l'administration, qui est déjà très chargée, fasse aussi votre travail d'élus, en exhibant des documents, qu'on vous communique finalement l'essentiel, une synthèse, ce qui a pu évoluer, ce qui n'a pas évolué, enfin bon, pour vous faciliter le travail. Monsieur AUDEBERT, ce n'est pas le rôle de l'administration de mâcher le travail des élus, on vous propose un document qui est clair, qui n'est pas si long que cela, qui est complet, et c'est celui-ci qu'on vote. Si on votait une modification, on vous aurait proposé une modification ou un avenant, on vous aurait donné deux articles : l'article tant est remplacé par le nouvel article, et voilà, et là c'est clair. Mais là, on vous a redonné tout le texte, donc cela signifie qu'on va voter tout le texte. On ne vote pas une modification, on vote tout le texte. Réclamer, réclamer et réclamer sans cesse des autres, sans avoir cette exigence pour soi, je trouve cela dérangeant.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Mme ROMANA, PR : Donc, je reviens sur la question de Monsieur AUDEBERT, parce qu'apparemment vous n'y avez pas répondu.

M. le Président : J'y ai répondu, Madame ROMANA, j'ai dit qu'il y avait des agents qui travaillaient toute la journée du mercredi et du vendredi.

Mme ROMANA, PR : Je repose une autre question, si vous voulez, mais vous allez voir qu'on tourne autour du pot. Voilà, en tout cas moi, il y a des agents qui sont venus me voir, qui m'ont dit qu'ils ont déjà une difficulté, parce que ce n'était pas inscrit dans l'ancienne note. On va être clair, on va prendre un exemple précis : un agent qui ne travaille pas le mercredi après-midi, il fait ses 37 heures 30, il ne travaille pas le mercredi après-midi. S'il décide de prendre le mercredi matin, on lui comptera la journée, et c'est écrit dans la note. Je ne comprends pas, alors que de toute façon il fait son temps, pourquoi s'il ne travaille pas le mercredi – et rassurez-vous, je travaille, alors ne faites pas le coup à l'envers, ce n'est pas bon –, je ne comprends pas, s'il ne travaille pas le mercredi matin, pourquoi on lui compte toute la journée, alors qu'il n'y a qu'une demi-journée ? Et quand il déclare sur Timmi – je crois que c'est cela le logiciel, je ne fais pas cela, mais j'écoute mes collègues –, l'administration change la demi-journée en une journée, c'est-à-dire que même Timmi n'a pas capté qu'en fait, il doit prendre toute la journée, et c'est pénalisant pour les agents.

Donc, la question est : est-ce qu'on ne peut pas, pour un agent qui ne travaille pas le mercredi après-midi, s'il décide de ne pas travailler le mercredi matin, lui accorder la demi-journée, et non pas toute la journée de prise de congé ?

M. le Président : Madame la DRH, est-ce que vous avez un élément d'information à apporter aux élus du CA sur ce point ?

Mme SOLVIGNON, DRH : Oui, alors juste un point d'information, tout d'abord, comme je le rappelle, comme l'a dit Monsieur le Président, la majorité des collègues travaillent donc le mercredi après-midi et le vendredi après-midi. Donc, cela voudrait dire qu'il faudrait qu'on ait une gestion à deux temps, qu'on ne peut pas avoir. Cela, c'est le premier élément.

Par ailleurs, la réglementation dit que les congés annuels – donc on parle bien de congés annuels –, ce sont cinq fois les obligations hebdomadaires de service. Donc, si quelqu'un travaille quatre jours, l'équivalent de quatre jours dans la semaine, cette personne n'aurait pas droit aux 25 jours, mais à 20 jours, auquel cas il faudrait qu'on fasse un recensement. Cela veut dire qu'il y a des collègues qui ont des avantages induits par rapport à d'autres. Là, c'est très clairement ce qui ressort.

Donc, il faut savoir, soit on reste sur ce qui est réglementaire et communément admis et communément pratiqué au sein de cet établissement et qui est porté à la connaissance de la direction des ressources humaines, soit on va un peu plus dans le détail et on commence à faire des contrôles et on demande les éléments. Je vous avoue que quand on les demande, on ne les a pas, mais voilà. Il faut qu'on sache.

En tout cas, nous, la posture qui est la nôtre au sein de la direction des ressources humaines, c'est le respect strict de la réglementation. Les outils, comme la documentation qui vous est soumise, répondent à cette exigence.

M. le Président : Merci beaucoup pour ces précisions, Madame la DRH.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Oui, j'ai une question qui m'a interpellé, peut-être à cause de ma sensibilité, c'est que la note dit que pour le télétravail, le personnel peut utiliser ses équipements personnels. Donc, je me pose la question de la sécurité des données. Est-ce que le matériel que ces personnes-là vont utiliser chez elles, on peut garantir cette sécurité, je dirais plus large, informatique, compte tenu aujourd'hui de toutes les attaques que subissent les établissements publics ?

S'il n'y a pas de prêt de matériel garanti par l'université et que la personne utilise son matériel propre, est-ce que ces personnes-là seront alertées ? Est-ce que tous les outils sont en place sur leur machine pour que ce soit suffisamment sécurisé ?

M. le Président : C'est bien pour cela qu'on dit « peut » et pas « doit ». Cela veut dire que lorsque c'est possible, lorsque toutes les garanties de sécurité sont respectées, la personne peut utiliser son matériel. Cela, c'est au chef de service de procéder aux vérifications nécessaires avec les services compétents, c'est-à-dire la DSIN notamment. C'est une possibilité qui est offerte pour que les choses fonctionnent, mais ce n'est pas une injonction à utiliser son propre matériel, cela restera bien sûr l'exception.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Je vous propose qu'on passe donc au vote sur cette note. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

Mme ROMANA, PR : Je m'abstiens.

M. le Président : Deux abstentions. Qui vote contre ? Il n'y a pas de vote contre. Merci beaucoup.

4) Affaires financières

a) Lettre de cadrage budgétaire

M. le Président : Nous en venons aux affaires financières. On commence par la lettre de cadrage budgétaire qui va être présentée par le DGSA Finances, Monsieur LAMOUREUX, et qui va aussi proposer un petit point de contexte au niveau national sur la situation des établissements universitaires dans l'ESR.

Donc, Monsieur le DGSA, essayez de trouver un micro.

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous.

Juste avant de soumettre au vote la lettre de cadrage, je voulais vous faire part d'éléments de contexte national et local. Depuis le 1^{er} janvier 2025, le suivi budgétaire des universités ne s'effectue plus à travers le seul résultat comptable, mais au regard de trois critères de soutenabilité financière. Ce nouveau cadre réglementaire impose une vigilance accrue, notamment sur le ratio dit « Dizambourg », qui mesure le poids de la masse salariale dans les produits encaissables.

À la mise en œuvre de ce décret, plusieurs établissements hexagonaux, par exemple l'université d'Angers, de Lyon 2, de Paul-Valéry à Montpellier, l'université du Mans, et encore Toulouse 2 Jean Jaurès, se sont retrouvés en grande difficulté dès le mois d'avril 2025, contraints de soumettre à leur conseil d'administration des conditions de retour à l'équilibre. Les échanges au sein du réseau des DAF et des DGS

laissent présager qu'un nombre encore plus important d'universités basculera dans cette situation d'ici la fin de l'année.

À ce jour, l'Université des Antilles affiche trois indicateurs de soutenabilité au vert. Deux d'entre eux, relatifs à la trésorerie et au fonds de roulement, témoignent d'une excellente capacité d'investissement et de marge de manœuvre satisfaisante. Toutefois, le ratio de masse salariale se tend et se rapproche progressivement du seuil critique de 83 %.

Cette évolution trouve son origine de manière très limitée dans la politique de recrutement de l'établissement. Par exemple, le schéma et la structure des emplois prévoient budgétairement une hausse de seulement 400 000 euros pour l'année 2025, mais cela découle surtout des effets induits par des mesures nationales. Par exemple, la hausse du CAS pensions, qui représente 1 million d'euros, est intégralement compensée par notre subvention dans « charges de services publics », mais rigidifie mécaniquement ce ratio.

Aussi, le GVT, le glissement vieillesse technicité, est non compensé par la subvention et vient augmenter directement, encore une fois, la masse salariale, donc ce ratio.

Enfin, les mesures catégorielles et les dispositifs issus de la LPR, la loi de programmation de recherche, génèrent des effets durables sur la structure des charges de personnel.

Par ailleurs, les projets structurants obtenus par l'université, tels que le projet ASDSR Ryden, finançant à 100 % de la masse salariale, renforcent positivement la dynamique scientifique et institutionnelle, mais pèsent sur le ratio Dizambourg dès lors que ces recettes affectées servent principalement, voire exclusivement, à financer des emplois.

L'année 2026 s'annonce particulièrement délicate. L'État a annoncé une nouvelle hausse de 4 % du CAS pensions, générant un nouveau surcoût estimé à 1 million. Si cette évolution n'est pas compensée, elle pourrait accroître de près de 1 point le ratio de masse salariale.

Dans ce contexte, la gouvernance de l'Université a adopté une stratégie proactive et responsable, afin de préserver l'autonomie financière de l'établissement et d'anticiper les tensions à venir. Les principales mesures mises en œuvre sont les suivantes :

- un pilotage renforcé des indicateurs de soutenabilité, bien suivis et rigoureux par les directions administratives et financières ;
- une revue systématique des emplois sur ressources propres effectuée par la DRH, en lien avec la direction du budget et bien évidemment la gouvernance ;
- le décalage des recrutements ne serait pas prioritaire sur cette fin d'année ;
- la réorganisation de l'offre de formation et donc des volumes d'enseignement, qui entraînent mécaniquement une réduction progressive des heures complémentaires dès le tiers d'année 2025 et avec un effet en année pleine attendu en 2026.

Enfin, dans cette lettre de cadrage qui vous a été transmise, il y a une vigilance spécifique sur les projets dont plus de 50 % des crédits seraient affectés à la masse salariale. En 2026, l'objectif sera de développer et de diversifier les financements à moyen terme, les contrats de recherche, les subventions hors État, l'apprentissage et la formation continue, afin de réduire la dépendance vis-à-vis de la dotation nationale.

Ces mesures visent à contenir la progression de la masse salariale et à maintenir les trois indicateurs de soutenabilité au vert. Elles permettront de clôturer l'exercice 2025 dans de bonnes conditions et de préparer 2026 avec des leviers d'action plus structurels. En agissant avec anticipation et rigueur, l'Université affirme sa volonté de préserver sa pleine autonomie, tout en poursuivant sa dynamique académique et de recherche au service de son territoire.

Merci.

M. le Président : Merci beaucoup, Monsieur le DGSA.

Est-ce que vous avez des questions ou des remarques sur la lettre de cadrage ? Monsieur le DGSA, on n'a pas encore fini. Avez-vous des questions, y compris sur les éléments de contexte qui ont été apportés par le DGSA ? Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : J'ai une première question. Monsieur le DGSA, vous avez parlé du critère de soutenabilité de la masse salariale par rapport au volume d'encaissement, qui doit être de 83 % d'après le dernier décret, mais quel est exactement notre taux à l'Université des Antilles ?

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : Le taux, le dernier suivi en date d'il y a 20 jours, le 25 septembre, était à 82,22 %. Bien sûr, cela vous montre que le suivi est fait, puisqu'au budget rectificatif numéro 1, nous étions, de mémoire, à 81 %. Là, il y a un travail très important effectué sur le retraitement des recettes, traduit sous forme de produits encaissables, puisque, par exemple, une subvention qui vient financer des investissements n'est pas un produit encaissable. Ce sont autant de notions techniques qu'il faut retraiter derrière. Ce n'est pas un produit, parce que cela vient financer de l'actif et financer des investissements, et cela ne vient pas financer du fonctionnement ou de la masse salariale. Donc, ce sont autant de retraitements qu'il y a à faire, et après retraitement, nous étions à 82,22 %.

M. le Président : Y a-t-il d'autres questions ?

Mme ROMANA, PR : Juste pour information, mais je crois que vous m'avez déjà répondu, sur la masse salariale, les 40 % sont-ils inclus ou pas ? La prime de vie chère est-elle incluse dans les 40 % ?

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : Oui, bien sûr. Tout est inclus, et on ne parle pas de masse salariale, mais bien de charges de personnel, puisque tout est inclus, y compris les charges en fin d'exercice qui sont rattachées à l'exercice. Par exemple, les congés non pris sur l'année pèsent quand même sur l'exercice en cours. Il y a tout un travail de clôture – les comptables autour de cette table comprendront –, mais toutes les écritures d'inventaire, les écritures de clôture sont incluses dans les charges de personnel. Ce sont toutes les charges de personnel rattachées à l'exercice, donc les congés, les heures complémentaires, même si elles ne sont pas payées, mais effectuées en 2025, pèsent bien dans les charges de personnel.

Mme ROMANA, PR : D'accord, je vais un peu plus loin, mais c'est parce que ce critère, qui bien évidemment est un critère, ce ratio qui est un ratio national, c'est un peu particulier que nous, aux Antilles, si jamais nous avions la prime de vie chère, nous n'ayons pas un ratio qui puisse en tenir compte. Car forcément, je veux dire, de deux personnes, on arrive à une personne en plus, en gros.

M. LAMOUREUX, DGSA Finances : Sauf que sur un établissement, l'Hexagone, de notre taille, la CSP n'est pas de ce niveau-là. Là, aujourd'hui – dans les grandes masses, je ne dis pas à l'euro près –, nous avons une subvention pour charge de services publics de 100 millions d'euros. Pour un établissement de notre taille, l'Hexagone, elle est de 70 millions d'euros. Donc, les recettes tiennent déjà compte des 40 % et des indemnités de vie chère.

Mme ROMANA, PR : D'accord, merci.

M. le Président : Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques avant qu'on ne passe au vote ?

Mme ROMANA, PR : Dans ce document, comme dans d'autres documents, on parle du contrat d'objectifs, de moyens et de performance. Au dernier CA, sauf erreur de ma part, je crois qu'il était en cours de signature, ou le CA d'avant, d'ailleurs. Donc, j'aimerais savoir où en est ce COMP auquel on fait référence régulièrement.

M. le Président : Il est toujours au niveau de la DGESIP, puisque la dernière navette a eu lieu courant septembre. Pour l'instant, on attend les retours qui nous ont été promis pour la fin de ce mois. Pour l'instant, on n'a pas de retour.

Les montants nous ont déjà été communiqués, mais pas notifiés. Nous savons le montant qui sera attribué à l'Université des Antilles, sauf changement de dernière minute, mais pour l'instant, on n'a pas de notification. Le contrat sera présenté au Conseil d'administration lorsqu'il aura été validé dans sa dernière version par la DGESIP. Ce qui ne devrait pas tarder, puisque tout est fait, il n'y a plus de navette, tout est réglé, mais on attend simplement le retour du ministère.

Une autre main s'était levée, je crois, Monsieur AUDEBERT.

M. AUDEBERT, BIATSS : C'est une lettre de cadrage qui, comme chaque année, s'inscrit dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire qui a précédé. Ce débat d'orientation budgétaire avait effectivement souligné quelques éléments nouveaux, et notamment, effectivement, ce fameux ratio de masse salariale équivalent temps plein, qui nous a amenés à nous interroger – on ne va pas commencer à dire, à nous inquiéter – sur cette partie essentielle du budget, puisque cela représente, sauf erreur de ma part, aux alentours de 80, plus de 80 % du budget.

On savait nos difficultés en crédit de fonctionnement, depuis de très nombreuses années. Je découvrais donc, en débat d'orientation budgétaire ces derniers mois, nos nouvelles difficultés en crédit de personnel, et donc j'attendais beaucoup de cette lettre de cadrage budgétaire qui est supposée préciser ce débat d'orientation budgétaire. Alors, c'est important, mais il me semble que, à la lecture de cette lettre de cadrage budgétaire, demeurent en suspens un certain nombre de choses, pour des raisons peut-être de chiffrage. On parle, des éléments sont indiqués dans cette lettre de cadrage budgétaire, les heures complémentaires, une bonne quinzaine d'éléments qui tracent, en quelque sorte, les contours de ce cadrage budgétaire. Compte tenu de ces éléments nouveaux, j'ai tendance à penser – et j'en finirai par cette remarque pour poser ma question – que les éléments qui sont inscrits dans cette lettre de cadrage budgétaire sont, je dirais, traditionnels, classiques, mais que la situation nouvelle appelle peut-être de

nouvelles mesures pour ne pas franchir, puisque nous sommes visiblement à quelques dixièmes, c'est dire effectivement toute la difficulté de ce plafond, qui est essentiel.

Donc, ma question est : est-ce que des objectifs plus concrets sont fixés, je ne sais pas, par exemple en matière de maîtrise des heures complémentaires ? On a quelques indications sur des fermetures, on y viendra au point 5, mais est-ce qu'on peut avoir des éléments peut-être plus précis sur des objectifs concrets qui seraient fixés pour précisément juguler ce ratio qui devient très tangent ?

M. le Président : Bien, Monsieur AUDEBERT, Monsieur le DGSA a donné un certain nombre d'éléments concrets qui ont dû vous échapper. L'un d'entre eux, par exemple, est l'alerte sur les différents appels à projets, avec une vigilance accrue sur la proportion de masse salariale qui pourrait être notifiée à travers ces projets. On doit éviter de dépasser le seuil de 50 %, pour moi, cela me semble être une action concrète, mais on ne va pas relire la lettre de cadrage – je ne sais pas si vous l'avez lue – pour aller chercher, exhiber chacun des éléments concrets.

Après, on ne peut pas inventer des choses et on ne peut pas donner des chiffres juste pour donner des chiffres. On a des objectifs, je vous en ai donné quelques-uns dans les propos liminaires sur l'offre de formation qui doit être réduite, et là, c'est la Cour des comptes qui fait cette injonction, et donc nous suivons cette injonction de la Cour des comptes. Je ne peux cependant pas vous dire, comme a essayé de le faire Lyon Lumière 2, qu'on va réduire de 10 % l'offre de formation par exemple. Cela nécessite des arbitrages et des discussions. Il y a des directeurs et des directrices de composantes ici parmi nous, donc avant de donner ce type d'objectifs chiffrés, il faut un dialogue.

Pour l'instant, on a une trajectoire, on a des éléments concrets chiffrés dans ce document. Pour les éléments qui manqueraient, ils doivent faire l'objet de discussions, parce qu'on n'est pas là pour uniformiser tout et mettre des seuils au hasard, en disant : « Tiens, mais pourquoi pas 25 %, disons 18 %, disons 30 % », ce n'est pas comme cela que cela fonctionne.

Je remercie le DGSA Finances et toutes les équipes qui ont contribué à alimenter cette lettre de cadrage, qui effectivement vient préciser un certain nombre de choses, et que je trouve concrète. Chacun a droit à son appréciation.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ?

Mme ROMANA, PR : Deux points pour rebondir un peu sur cette remarque. C'est vrai que ce serait – en tout cas je ne l'ai pas, et ce n'est pas ma spécialité –, bien qu'on ait une idée de ce qu'est la part dans ce ratio de masse salariale sur ressources propres – si les termes ne sont pas bons, je m'en excuse d'avance –, quelle est la part par exemple, si on prend deux ingénieurs dans un projet de recherche, avec des heures complémentaires ? Cela permettrait aussi, me semble-t-il, d'avoir une idée des points où il nous faudrait être plus vigilants.

Voyez-vous, quand vous ne mettez pas plus de 50 % pour un projet de recherche, peut-être que cela compte pour *peanuts* dans le ratio, cela compte pour epsilon. Donc, on n'a pas ces données-là. C'était mon premier point, je vous laisse répondre et puis j'ai un deuxième point.

M. le Président : Cela ne peut pas compter pour epsilon. Si les services financiers, après mesure et examen des éléments, ont décidé qu'il ne fallait pas franchir ce seuil de 50 %, cela veut dire que, quel que soit le montant, puisque là, on est dans du relatif et pas dans de l'absolu, donc quel que soit le montant, à la fin, on restera dans les clous. Avec un projet de 100 000 euros qui ne dépasse pas 50 000 euros de masse salariale, ou un projet de 1 million d'euros qui ne dépasse pas 500 000 euros de masse salariale, à la fin, on restera dans les clous. Ça ne va pas perturber le quotient de charge de personnel sur produits encaissables. C'est une fraction, il y a un numérateur et un dénominateur. Donc, chaque embauche fait évoluer la fraction vers le haut ou vers le bas.

Les calculs ont été faits, c'est pour cela que cette proportion de 50 % n'a pas été mise au hasard donc, peu importe finalement le montant du financement.

Mme ROMANA, PR : Encore une fois, je réitère ma demande, les calculs ont été faits, mais nous, nous n'avons pas de vision.

M. le Président : Madame ROMANA, on est en Conseil d'administration, pas en commission de travail. Vous n'êtes pas DGSA, vous n'êtes pas DAF.

Mme ROMANA, PR : On doit trancher sur des choses, on doit voter.

M. le Président : Oui, mais vous avez confiance en l'administration.

Mme ROMANA, PR : Bien sûr que non, vous comprenez bien que je ne fais pas confiance à l'administration.

M. le Président : Je suis heureux de l'entendre, vous n'avez pas confiance en l'administration de l'Université des Antilles. Merci, Madame ROMANA, pour cette déclaration, parce que je sais qu'elle est honnête et sincère.

Mme ROMANA, PR : Je réitère, parce que si c'est pour dire un oui ou un non, un truc que je n'ai pas compris, voilà. C'était ma première remarque, mais vous y avez répondu.

Maintenant, dans cette lettre de cadrage, il y a aussi concernant la formation, les ouvertures et fermetures de filières. Alors, j'aimerais quand même revenir sur ce point, parce qu'à la rentrée de septembre, on a eu la très désagréable surprise de voir que des formations allaient être fermées, parce que le nombre d'étudiants n'était pas suffisant, patati patata. Ce que je peux tout à fait comprendre, bien évidemment, je ne défends pas une formation qui ouvre avec trois étudiants, donc vous n'allez pas m'emmener sur ce terrain-là, bien évidemment, je suis contre.

Par contre, d'abord, je pense que la prévision aurait pu être faite en amont, parce que là, septembre, dire aux petits jeunes que le parcours est fermé, que les parents appellent affolés pour dire : « Je ne sais pas où je dois mettre mon enfant, le jeune, il est perdu, et compagnie », cela, cela existait à la rentrée en septembre, et c'est bien la première fois, en X années que je suis à l'Université, que je vois ce genre de choses. Je veux bien comprendre le contexte, je veux comprendre tout ce que vous voulez, le contexte, le ratio, tout, mais enfin, on ne peut pas faire cela, ce n'est pas possible.

D'autant plus, et je terminerai là-dessus, qu'à la date du 15 septembre, nous avons donné aux étudiants jusqu'au 31 septembre pour s'inscrire. Nous savons que dans notre Université, nous avons à peu près 50 % de boursiers. Nous connaissons, nous savons tous que peu d'étudiants avaient le quitus de bourse pour pouvoir s'inscrire. Donc, je ne comprends pas cette précipitation qu'il y a eu. Là, il faudra que vous nous expliquiez pourquoi vous avez pris la décision d'ouvrir ou de fermer et de rouvrir, pourquoi ce chaos à la rentrée, et ce n'est pas le ratio qui peut expliquer cela.

M. le Président : Il n'y a pas eu de chaos, Madame ROMANA. Effectivement, vous avez la liberté de dire ce que vous dites, qu'on ne doit pas, on ne doit pas, on ne doit pas, parce que vous n'êtes pas en responsabilité. Moi, en tant que Président d'université, je dois prendre mes responsabilités, et c'est ce que je fais, conscient du contexte, et conscient que je suis à la tête d'un opérateur de l'État, un établissement public, donc je ne fais pas ce que je veux.

On doit faire des choses, cela est sûr, même si elles sont douloureuses. Ces fermetures, comme vous dites, ne concernent pas des centaines d'étudiants, mais des unités, donc deux ou trois, ou cinq ou 10, parsemées dans les différentes composantes, où là encore, ce ne sont pas des jeunes qui se sont retrouvés à la rue, on parle de parcours. Cela veut dire que dans une même licence, par exemple, vous avez trois ou quatre parcours pour 20 étudiants. Donc, vous en avez deux ici, cinq par là, huit ici et un dans le quatrième. Ce n'est pas sérieux, ce n'est pas possible, c'est de la gabegie.

À la fin, on dit effectivement à l'étudiant que ce parcours d'intelligence économique, etc., qui réunit deux personnes, il ne va pas l'ouvrir. Donc, il reste en licence d'économie, il a son diplôme comme tout le monde, mais il ne va pas suivre ces enseignements spécifiques, puisque cela n'intéresse pas suffisamment d'étudiants, qu'il y a plus d'enseignants que d'étudiants, largement. Ce n'est pas viable, donc on ne le fait pas.

On a eu cette discussion, les VP de pôle ont eu la discussion avec les doyens et les directeurs de composantes. Ce n'est pas moi qui ai décidé, il y a eu un dialogue, et les VP de pôle m'ont fait remonter leurs conclusions. C'est comme cela que cela s'est passé.

On est allés au plus près de chaque formation, Madame ROMANA, ne vous en déplaise. Il y a eu un dialogue, et donc je n'ai pas vu de chaos, moi. Il ne faut peut-être pas non plus employer des termes exagérés, parce qu'après, cela vous décrédibilise.

Concernant le mois de septembre, je me permets de vous indiquer qu'il ne comporte que 30 jours.

Y a-t-il d'autres questions sur cette lettre de cadrage ? Oui, une dernière question, parce que là, on s'écarte du sujet. Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF: J'espère ne pas m'écarter du sujet. C'est par rapport aux propos de la lettre de cadrage en page 11 de la formation. Nous avons eu une lettre de cadrage pour l'offre de formation qui donnait des grandes orientations. Lors de ce débat en Conseil d'administration, vous avez expliqué que c'était juste, pour l'instant, les grandes orientations et que des chiffres, notamment une cartographie de nos formations, allaient nous être communiqués pour que nous soyons en mesure de construire la nouvelle offre de formation.

Là, je vois avec bonheur, je dirais même, qu'il y a des travaux qui sont menés par la direction de la DEVE et par le contrôleur de gestion qui permettent d'avoir une visibilité. Malheureusement, justement, pourquoi cette visibilité-là ne nous est pas communiquée pour que nous puissions justement construire nos offres de formation ? Je pense que justement, ceux qui ont, comme moi, envie du développement de l'Université, ont besoin de s'appuyer sur des indicateurs concrets. S'ils existent, puisque vous dites que justement vous vous êtes engagés là-dessus, que vous avez des chiffres aujourd'hui, pourquoi ne sont-ils pas communiqués ? Justement, de façon à anticiper des décisions qui peuvent être parfois difficiles à prendre, ce que je comprends, mais effectivement, si cela fait trois ans qu'une formation est à deux ou trois étudiants, on pourra déjà anticiper pour l'année d'après pour dire que cette formation-là ne va pas se poursuivre.

Donc, ma question est justement par rapport à ce qui est indiqué en page 11 : quand pourrions-nous avoir cette cartographie de nos formations ?

M. le Président : Je crois que votre micro est...

M. HUNEL, MCF : Quand pourrions-nous avoir cette cartographie justement de cette offre de nos formations, pour que nous puissions construire une offre de formation conforme à la lettre de cadrage, qui réponde réellement aux besoins du développement du territoire, mais qui soit en responsabilité par rapport aux moyens de notre Université ?

M. le Président : Monsieur HUNEL, on parle de pilotage de l'offre de formation, et donc de pilotage par la donnée. C'est effectivement la pratique dans l'enseignement supérieur et la recherche en France, et c'est ce que nous appliquons ici. Donc, ces données, que maintenant nous sommes capables de sortir, de produire et de mettre à disposition, sont des données de pilotage destinées aux personnes en responsabilité. Là, on parle de piloter une offre de formation, c'est de la responsabilité des directeurs de composantes. Puis une fois que les choses seront arrivées au niveau de l'accréditation, les instances seront bien entendu mises dans la boucle, mais là, on est au niveau des composantes. Comme on a dit, de fermer telle ou telle formation, d'ouvrir telle ou telle autre, cela concerne dans un premier temps, au premier niveau, la composante.

De la même façon qu'on préfère que, pour piloter un avion, il y ait un pilote dans le cockpit, là c'est la même chose : pour piloter une composante, c'est un doyen, un directeur ou une directrice de composante. Donc, les données ne sont pas distribuées comme cela aux quatre vents, mais chacun peut obtenir toutes les données dont il a besoin dans le périmètre qui est le sien. Un doyen a toutes les données de recherche, de formation et de ressources humaines qui concernent sa composante. Au niveau de la présidence de l'université, bien entendu, nous avons un regard sur absolument tout l'établissement.

C'est ainsi que cela fonctionne, et c'est comme cela qu'on pilote un établissement avec des personnes élues, en responsabilité, et avec un périmètre de responsabilité.

S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au vote sur cette lettre de cadrage budgétaire. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui vote contre ? Il n'y a pas de vote contre. Merci beaucoup.

Je remercie Monsieur le Maire de Pointe-à-Pitre, Monsieur DURIMEL.

M. DURIMEL, personnalité extérieure : Inaudible [01:24:16].

M. le Président : Merci, Monsieur le Maire.

b) Remboursement de frais de mission hors marché

M. le Président : Nous en venons au point concernant des remboursements, la possibilité de rembourser des frais de mission. Donc, il y a deux situations, de mémoire, différentes. Monsieur le DAFA, je crois que c'est peut-être vous qui serez sollicité. On a une collègue, je crois, de l'université, donc une enseignante-chercheuse, me semble-t-il, qui a dû modifier ses titres de transport en raison de l'arrivée tardive d'un visa. Donc, c'est bien cela. Vous pouvez vous rapprocher au cas où il y a une question. Monsieur le Maire a laissé une place libre donc, on va l'utiliser.

On a une deuxième situation peut-être plus délicate. Donc, je vous laisse nous donner les éléments rapidement pour chacune de ces situations de façon très synthétique, s'il vous plaît. Merci.

M. SUBITS, DAFA : Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour à tous.

Effectivement nous avons deux cas : le premier, que vous avez évoqué, pour une enseignante-chercheuse de l'Université des Antilles qui a payé elle-même son billet d'avion suite à un visa reçu tardivement pour aller à Cuba ; et une autre enseignante-chercheuse qui est venue dans le cadre d'un COS, donc extérieur à l'établissement, qui a payé l'intégralité de ses dépenses contre l'avis de l'administration, en refusant les propositions de l'administration, le billet de train et le billet d'avion, qui a pris toutes ses dépenses hors marché, donc de son transport entre Lille et Paris pour les frais kilométriques, son billet d'avion pour venir aux Antilles en Martinique en l'occurrence, son hôtel et sa voiture de location. Donc, la totalité est hors marché. Elle en demande le remboursement, puisqu'elle est venue dans le cadre d'un COS.

M. le Président : Merci.

Donc, là, il y a un élément qui manquait dans l'argumentaire, qui est éclairant, que vous venez de nous donner, c'est que des propositions avaient été faites à cette enseignante-chercheuse, propositions de transport, propositions qui ont été refusées. Il y aurait eu une défaillance ou un retard de l'administration, ce qui peut arriver avec le volume de dossiers à traiter au moment des comités de sélection, on aurait pu comprendre, mais moi, là, j'avoue que je ne suis pas favorable à ce remboursement.

Si l'Université a proposé un moyen de transport pour se rendre de sa résidence administrative au pôle Martinique, il n'y a pas de raison que cette personne ait refusé, et nous demande ensuite de payer ses frais. Donc, je vais proposer, mais je vous laisse la parole, un remboursement dans le premier cas, mais pas de remboursement dans le second.

Donc, la parole est à vous, Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Est-ce que, finalement, son billet d'avion était moins cher que ceux qu'on aurait payés, nous ?

M. SUBITS, DAFA : Alors, dans les faits, et c'est pour cela qu'elle a voulu le prendre à titre personnel, c'est parce qu'elle a voyagé avec une autre personne, et elle est venue en vacances, en plus du COS. C'est-à-dire que le COS devait durer deux jours, elle est restée 15 jours. C'est pour cela qu'elle voulait le prendre, parce qu'elle voulait voyager avec la personne avec qui elle voulait voyager. Donc, c'est pour cela que le prix du billet, dans les faits, il est... Il y a des surplus de bagages, il y a des choix d'options de places, etc. Donc, dans les faits, il n'est pas forcément moins cher que celui que l'UA aurait pu payer.

M. le Président : Bien. Dans la mesure où on a fait des propositions à cette collègue, et qu'elle les a refusées, donc on ne peut pas valablement, me semble-t-il, rembourser ses frais.

On va voter les deux situations différemment, pour que ce soit bien clair, et que chacun puisse se positionner. Je propose que la collègue de l'Université des Antilles, qui a dû avancer la somme pour se rendre dans le cadre de ses missions à Cuba, soit remboursée, et je sou mets cette proposition au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Donc, à l'unanimité, la collègue sera remboursée.

Dans la deuxième situation, concernant une personnalité extérieure d'un comité de sélection, je propose que cette personne ne soit pas remboursée, compte tenu des explications qu'on a eues, et surtout, compte tenu du fait que cette personne a eu des propositions donc, de billets d'avion et de transport pour se rendre en Martinique. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

Mme ROMANA, PR : Je m'abstiens.

M. le Président : Qui vote contre ? Merci beaucoup.

c) Admissions en non-valeur

M. le Président : Alors, nous avons maintenant des admissions en non-valeur et des réductions et annulations de titres. Donc, Madame l'agent-comptable, Madame FALEME, je vous en prie, c'est à vous.

Mme FALEME, agent comptable par intérim : Bonjour à tous.

L'agent-comptable peut, lorsque le caractère irrécouvrable d'une créance est attesté, demander son admission en non-valeur afin de l'apurer. Les dossiers qui vous ont été transmis vous permettent de vérifier que, suite aux relances et mise en demeure du comptable, il n'a pas été possible de recouvrer ces titres. L'insolvabilité des clients, pour certains d'entre eux, a été constatée ; des échecs de tentatives de recouvrement, pour d'autres, ou l'impossibilité de pouvoir effectuer le recouvrement forcé pour les créances d'un montant inférieur au seuil de 160 euros, fixé par la réglementation pour la poursuite contentieuse pour un dossier.

Il vous est donc proposé d'admettre en non-valeur ces créances pour un montant total de 59 671,40 euros.

M. le Président : Merci beaucoup, Madame l'agent-comptable.

Avant qu'on ne passe au vote, est-ce que vous avez des questions ? Il n'y a pas de questions. Donc, je propose qu'on vote l'ensemble de ces tableaux. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Merci.

Je vous en prie, poursuivez.

d) Réductions et annulations de titres

Mme FALEME, agent comptable par intérim : Deuxième point, la remise gracieuse. Alors, conformément aux dispositions du décret GBCP, toute créance détenue par l'université peut faire l'objet d'une demande de remise gracieuse totale ou partielle décidée par le Président, sur délibération du Conseil d'administration prise après avis de l'agent-comptable.

Nous avons un dossier concernant un trop-perçu sur salaire. Suite aux relances et tentatives de recouvrement de l'agent-comptable, le décès du débiteur datant de 2020 nous a été signifié en juillet 2025. Le délai est trop important et donc inconvenant entre la constatation de la dette et la demande de remboursement par la famille du défunt. Je m'en remets à la sagesse du Conseil d'administration pour une remise gracieuse totale de 2 464,20 euros.

M. le Président : Merci beaucoup. Donc, c'est le seul cas, est-ce cela ? D'accord. Merci beaucoup, Madame l'agent-comptable.

Est-ce que vous avez des questions ? Donc, on passe au vote pour que cette remise soit effective. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, merci beaucoup.

Merci, Madame l'agent-comptable.

5) Affaires pédagogiques

a) Fermeture du Master 1 FLE pour l'année universitaire 2026/2027

M. le Président : Nous en venons aux affaires pédagogiques. Le premier point concerne la fermeture du Master 1 « français et langues étrangères » pour l'année universitaire 2026-2027. Je propose que le Vice-président de la CFVU du pôle Martinique nous explique de manière synthétique la situation et ce qui a amené à entamer cette démarche.

M. JOACHIM, VP CFVU pôle Martinique : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons été alertés par le ministère à travers le contrat d'objectifs, de moyens et de performance du dysfonctionnement du master « français et langues étrangères » : un taux de réussite anormalement bas et un taux d'insertion professionnelle à 18 mois impossible à quantifier. Nous avons constaté que cette formation présentait, en tout, 18 dysfonctionnements, dont certains graves, qui risquaient d'affecter durablement l'image même du pôle Martinique et par-delà de l'établissement tout entier.

Les élus du pôle Martinique ont pris leurs responsabilités et je tiens ici à saluer le sens des responsabilités de mes collègues et des élus, aussi bien du conseil d'UFR, sous l'autorité du douanier Axel ARTERON ici présent, de la CFVU, que du conseil de pôle où nous avons eu un vote unanime pour permettre que les intérêts de l'Université soient préservés et que cette formation puisse repartir sur des bases plus conformes avec la réglementation. Le bon sens a prévalu et les intérêts de l'Université des Antilles ont prévalu aux yeux des membres de nos différentes instances et je tiens à le saluer ici devant vous.

Il ne s'agit pas d'une fermeture définitive de la formation, il s'agit d'une pause pour la mettre en conformité avec ce qu'on est en droit d'attendre aujourd'hui d'un master en ligne et asynchrone au sein de l'Université des Antilles et, bien évidemment, faire en sorte que cette formation puisse servir de modèle non seulement par sa qualité, mais par son respect de la réglementation, à toutes les autres formations qui pourraient ouvrir et qui seraient du même acabit.

M. le Président : Merci beaucoup, Monsieur le Vice-président, pour cet état des lieux clair et précis.

Est-ce que vous avez des questions avant qu'on ne passe au vote ?

M. CONSTANT, PR : Je me réjouis d'apprendre qu'il s'agit d'une pause pour un reformatage de la formation et non pas d'une fermeture définitive, parce qu'il se trouve que dans les fonctions antérieures que j'ai eues récemment, c'était la seule formation qui signalait notre Université dans le réseau diplomatique. J'avoue que j'ai été très étonné d'apprendre les difficultés de cette formation qui, jusque-là, a attiré un nombre d'étudiants en master considérable. Je me demandais d'ailleurs quel type de difficultés cette formation pouvait bien rencontrer jusqu'à ce que je lise quelques éléments ici et là, y compris dans la presse qui est toujours malheureuse, puisque la fiabilité des éléments transmis n'est pas contrôlée.

Donc, encore une fois, je me réjouis de voir qu'il y aura une réflexion de fond. À mon sens, c'est une formation qu'il faut redéployer, consolider et doter de garde-fous nécessaires pour éviter ce type de mésaventures, puisque pour vous dire, j'ai encore des contacts étroits avec le ministère des Affaires étrangères, comme vous le savez, et j'ai été alerté. Je me suis tenu dans une prudente réserve, n'ayant aucun élément pour statuer sur le dossier. On me demandait ce qui se passait, puisqu'encore une fois, c'était une formation qui avait un certain retentissement dans la zone.

Donc, si notre collègue ou les personnes en charge reprennent ce dossier, je m'en félicite et je suis prêt, dans la mesure de mes moyens, à épauler ce nouveau formatage parce qu'encore une fois, on a du mal à attirer les étudiants en master à l'international. Vous savez que notre ratio d'étudiants internationaux est assez faible et là, il y avait une source pour un rayonnement intéressant dans notre Université, dans le bassin.

M. le Président : Merci, Monsieur le Professeur.

Donc, en effet, avant de céder la parole au Vice-président de pôle, je vais quand même préciser que ce ratio que vous évoquez d'étudiants internationaux est en constante hausse depuis deux ans et que là, maintenant, on commence à avoir un flux et un volume d'étudiants internationaux – par rapport à la taille de l'établissement, j'entends – relativement satisfaisants. On est encore en progression.

Monsieur le Vice-président, je vous laisse la parole.

M. Pascal SAFFACHE, PR, VP Pôle Martinique : Merci, Monsieur le Président.

Juste, peut-être compléter les propos du Vice-président de la CFVU, propos qui ont été très clairs, mais Monsieur le Vice-président de la CFVU s'est bien gardé – et il a sûrement raison de le faire – de vous apporter... je suis désolé, je suis assez grippé. Donc, je disais que Monsieur le Vice-président de la CFVU ne vous a pas apporté certains éléments que je vais me permettre de vous apporter ce jour.

En fait, au-delà du constat et au-delà des difficultés que tout le monde connaît maintenant, puisqu'elles ont été portées sur la place publique, malheureusement, il faut quand même savoir qu'en interne, avant que cette décision ne soit prise, de nombreuses tentatives de conciliation et de remédiation, etc. ont été initiées. Pendant quasiment deux mois – je dis bien pendant quasiment deux mois, pour ne pas dire plus de deux mois –, Monsieur le Président de la CFVU, Monsieur HANOT, représentant de l'administration, moi-même, de mon côté, avec mon collègue de la CFVU, avons reçu les représentants de cette formation en essayant, à chaque fois, de trouver des voies et moyens, des issues favorables pour maintenir en place la formation. Le problème est que face, j'ai presque envie de dire face au refus de ces derniers, ou en tout cas face à la mauvaise volonté qui a été mise au fur et à mesure pour trouver des solutions viables, malheureusement, la seule solution était de trancher.

Dieu seul sait qu'on s'est réunis, qu'on a discuté, même lorsque je n'étais pas présent, Monsieur le Vice-président de la CFVU me faisait des comptes rendus réguliers. Je rappelle quand même que, pour ceux qui ne s'en souviennent pas, pour les plus jeunes, l'ICEFI était anciennement l'ICEF, et c'était véritablement un institut, un département, tout au moins de la faculté des lettres à l'époque, qui portait le nom d'institut, qui s'est transformé en ICEFI. À chaque fois, ce département a drainé, c'est vrai, un nombre relativement important d'étudiants étrangers, et était un peu le fleuron de la faculté des lettres.

Malheureusement, quand on se rend compte que l'objet même de l'institut est dévoyé à des fins qui sont un peu particulières, il est préférable – c'est ce que disait notre collègue Fred CONSTANT – à un moment de surseoir, donc on ferme momentanément, pour ensuite rebondir différemment. Je pense qu'il était souhaitable de faire cela, parce que non seulement nous glissions vers des zones qui étaient un peu dangereuses, et surtout, comme vous avez pu vous en rendre compte, malheureusement, beaucoup de personnes se sont saisies de cette affaire pour faire répandre dans la presse. On a lu tout et le contraire de tout, alors que le fond n'a jamais été traité dans la presse : c'est que, malheureusement, les conditions telles qu'elles étaient n'étaient pas requises pour que cet institut fonctionne valablement et que ce Master puisse être dispensé dans des conditions valables.

On parlait tout à l'heure des nouvelles normes qu'il nous faut respecter pour ne pas tomber dans le rouge, pour ne pas tendre vers le rouge, et justement, cela, cela fait partie des mesures qu'il fallait prendre pour éviter, justement, cette espèce de gabegie. Je suis désolé de le dire, car vous le savez, mais je me permets de le dire, parce que cela concerne le pôle Martinique, et je pense que c'est suffisamment grave. Quand vous avez des enseignants-chercheurs ou des enseignants tout court qui demandent 30 000 euros d'heures complémentaires, je ne pense pas que ce soit sérieux. Tous ceux qui, autour de cette table, ont déjà perçu des heures complémentaires, quand on perçoit déjà 2 500 euros ou 3 000 euros d'heures complémentaires, c'est qu'on a atteint déjà un certain seuil critique, puisque cela s'ajoute aux 192 heures qui sont dues. Donc, quand on arrive à 30 000 euros d'heures complémentaires, sauf à ne pas dormir du tout, et à travailler H24 pendant 365 jours sur 365, je ne vois pas comment on peut faire. Voilà, je n'en dirai pas plus.

M. le Président : Monsieur le Professeur JOSEPH ?

M. JOSEPH, PR : Je ne serai pas long, mais enfin, il faut dire les choses comme elles sont. Il faut quand même entrer dans le fond du problème. Là, c'est très bien de dire plein de choses qu'on va fermer, mais le problème, pour moi, est que depuis longtemps, on aurait dû fermer cette formation, pour une simple raison :

ce n'est pas acceptable. La plupart des maîtres de conférences qui étaient là sont partis pour certains en Amérique tropicale, en Amérique du Sud. Sauf si la notion de Master change en fonction des lieux, mais les étudiants en Master sont encadrés par les PRCE et cela, ce n'est pas acceptable.

Le fond du problème est là, en plus des gens qui s'arrangeaient dans une formation, comme vous dites, asymétrique ou encore une formation en ligne, puisque je m'en suis occupé, vous vous rappelez de ce problème, qu'il y avait des dizaines de groupes de TD. En plus de ne pas avoir les compétences requises pour encadrer du moins des masters, le fond du problème est là. Depuis longtemps, on aurait dû, bien avant votre mandature, Monsieur le Président, arrêter ces choses-là, transformer. En tous les cas, c'est bien de remettre, de voir le problème et d'essayer de trouver des solutions. Je pense que ce n'est pas possible que des gens qui sont des PRCE, des professeurs de sport, puissent encadrer des masters. Sauf si ces masters-là ne sont pas de vrais masters.

Merci beaucoup.

M. le Président : Bien.

Avant de vous rendre la parole, je voudrais remercier l'ensemble des personnes de l'Université qui ont participé à ces discussions et ces travaux. Le Vice-président du pôle Martinique l'indiquait, ils ont duré de longs mois, mais en fait encore bien plus que deux ou trois mois, puisque c'est en novembre 2024 que l'administration a commencé ces échanges. Au fur et à mesure, d'autres acteurs ont rejoint les discussions, puisque les choses étaient effectivement très compliquées. Donc, je remercie le DGSA, Monsieur Boris HANOT, qui a, du côté de l'administration, accompagné de Madame la Directrice des études et de la vie étudiante, Madame COMBET, a fait ce long travail d'analyse, d'examen et de discussion pendant tous ces mois.

Ce ne sont pas des choses que l'administration centrale est censée faire, mais face à la profondeur de la situation, il fallait vraiment qu'il y ait suffisamment de professionnels et d'experts pour essayer de dénouer cette situation qui était très, très compliquée. Et là, je suis heureux aussi de constater que les responsables de cette formation, de ce département, ont pris la mesure de la situation et sont désormais enclins à accompagner ce changement et à aider l'établissement à remettre les choses à leur place. Je les ai reçus il y a peu de temps, et je pense que tout va rentrer dans l'ordre.

Ce travail était nécessaire. Je sais qu'il a été long et parfois très pénible. Donc, merci aux collègues, au Vice-président de pôle, au Vice-président de la CFVU, au DGSA Monsieur HANOT, à Madame COMBET, à la DEVE, et à toutes les personnes qui ont pris part à ces discussions, ainsi qu'au doyen de l'UFR nouvellement élu, même s'il est arrivé en fin de parcours, Monsieur ARTERON.

Je rassure ceux qui veulent l'être : il n'est pas question pour nous d'éteindre cette formation qui contribue au rayonnement de l'Université des Antilles, très largement à l'international, mais il faut qu'elle fonctionne dans le cadre réglementaire et dans l'intérêt aussi des étudiants, en leur assurant la réussite et éventuellement l'insertion lorsque c'est le sujet, sachant que le public est souvent constitué de professionnels également.

C'est une formation qu'on accompagne, et c'est là que je regrette aussi toute cette désinformation qui, encore une fois – j'en parlais dans les propos liminaires – a été créée de l'intérieur de l'Université et tout le

monde sait par qui, parfois par des gens qui occupent des responsabilités des élus. Et cela, c'est triste. C'est triste de propager ce genre d'informations inexactes et frauduleuses, parce que cela dessert l'établissement et cela dessert le pôle Martinique. Notre raison d'être, ce sont les étudiants. Si on ternit l'image de cet établissement, on n'aura plus d'étudiants. Ce sont autant de possibilités en moins de développement pour l'Université s'il n'y a plus d'étudiants.

Donc, là aussi, je demande à chacun de prendre la mesure et de prendre ses responsabilités. L'accession aux responsabilités, au pouvoir, ne peut pas se faire à n'importe quel prix. Donc, on ne peut pas vouloir détruire l'Université pour pouvoir démontrer que telle ou telle personne n'est pas compétente, surtout par le mensonge.

Je vous laisse à nouveau la parole. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions sur cette proposition de fermeture pour cette année précise universitaire du Master 1 l'année prochaine ?

Allez-y, Madame ROMANA.

Mme ROMANA, PR : Alors, si sur le fond, j'avoue ne pas spécialement pouvoir juger le fond, j'ai bien entendu les collègues. J'ai aussi écouté d'autres collègues, bien évidemment. Par contre, sur la forme, et permettez-moi de dire que c'est peut-être la forme qui a fait que, justement, les étudiants se sont un peu manifestés de façon ferme, et peut-être d'autres collègues de l'Université, c'est possible, mais moi, personnellement, je ne leur en veux pas. Sur la forme, quand même, vous me dites si je me trompe, mais en septembre, des étudiants qui étaient inscrits dans ce Master se sont vu refuser l'accès à ce Master, si bien que le Master devait fermer en septembre 2025-2026, et que finalement, on a remis la fermeture en 2026-2027, ce qui me paraît très bien. À un moment, il a été question de fermer ce Master. Et donc là, bien évidemment, c'est normal que les étudiants rouspètent, je veux dire, quand même. Ce ne sont pas des carpettes.

M. le Président : Madame ROMANA, on vous l'a dit, et vous n'avez peut-être pas écouté, mais on a travaillé pour ne pas fermer. On a tout fait pour qu'il n'y ait pas de fermeture. Il n'a jamais été question de fermer ce Master à la rentrée de septembre 2025 ; jamais. C'est parce qu'on n'est pas arrivés à inscrire totalement le Master dans le cadre réglementaire et à donner toutes les garanties nécessaires qu'on est obligés de fermer l'année prochaine, en prévenant tout le monde plus d'un an à l'avance. Donc, non, il n'a jamais été question de fermer ce Master en septembre.

Par ailleurs, aucun étudiant inscrit n'a été désinscrit. Cette procédure-là n'existe pas. On ne peut pas vous inscrire et vous dire après : « Non, vous n'êtes pas inscrit. » Donc, ce n'est pas ce qui s'est passé non plus.

L'administration et les élus du pôle Martinique ont fait un travail énorme pour accompagner ce Master. L'aboutissement de ce travail est que non seulement il ouvre maintenant, mais on va le renforcer, on va l'améliorer, on va le développer et il rouvrira, mais dans de bonnes conditions, dans l'intérêt de tout le monde, y compris, et principalement d'ailleurs, de nos étudiants.

Est-ce qu'il y a d'autres questions avant le vote ? Monsieur HUNEL.

M. HUNEL, MCF : Je me réjouis d'entendre la formule sur laquelle j'avais déjà insisté en conseil de pôle. J'ai voté en responsabilité la fermeture du Master dans son organisation actuelle. Pas la fermeture du Master FLE qui, peut-être que certains ne s'en rappellent pas ou bien ne le savent pas, parce qu'ils sont trop jeunes dans cette Université, mais je suis l'initiateur même, je dirais, de tout ce qui est formation en ligne à l'Université. Cette formation, quand on l'avait accompagnée au début, avait vraiment amené un rayonnement de notre Université et je pense que c'est important.

Je m'interroge toujours sur les indicateurs qui n'ont pas fonctionné pour alerter et qui ont amené aux dérives. Je pense que cette formation a toute sa place pour faire rayonner notre Université. Effectivement, il y a des dérives qui ont été constatées. Le mode de fonctionnement actuel n'est pas acceptable, mais il faut qu'on fasse tout pour pouvoir offrir cette formation à distance, qui permettra de continuer à faire rayonner notre Université.

M. le Président : C'est bien ce qu'on fait, Monsieur HUNEL, mais la diffusion, par exemple, de lettres ouvertes, ne participe pas... Pardon, je m'arrêterai là.

Est-ce qu'on a d'autres questions ou remarques sur ce point-là ? Je vous propose qu'on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

Mme ROMANA, PR : Je m'abstiens.

M. le Président : Qui vote contre ? Merci beaucoup.

b) Demande d'accréditation hors vague

M. le Président : Nous avons maintenant la demande d'accréditation hors vague qui vous est présentée, donc qui concerne la licence professorale des écoles qui doit ouvrir en septembre 2026. C'est la conséquence d'une réforme nationale que nous appliquons à l'Université des Antilles. Dans ce document, vous avez également normalement une convention tripartite qui concerne les deux académies concernées, Martinique et Guadeloupe, ainsi que l'Université des Antilles.

Est-ce que vous avez des questions ? S'il n'y a pas de questions, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Une abstention ? Merci beaucoup.

6) Affaires relations internationales

a) Validation de la composition des commissions des mobilités de l'UA

M. le Président : Nous en venons au dernier chapitre avant les questions diverses, donc les affaires internationales et d'abord, une proposition de composition des commissions des mobilités.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce document ? Donc, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc, ces commissions sont validées.

b) Fiche mission délégué RI

M. le Président : Ensuite, on parle du deuxième point : validation de la fiche de mission des délégués aux relations internationales et ouverture de l'appel à candidatures. Est-ce que vous avez des questions ? Pas de questions donc, on passe au vote. Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Ce dispositif est également validé à l'unanimité. Merci beaucoup.

Nous avons des questions diverses. Madame ROMANA, vous aviez une question sur la publication notamment de la composition du conseil de l'école doctorale sur le site de l'Université. Vous m'aviez déjà posé cette question et je vous avais dit que le site était en construction à l'époque, mais il me semble que cela a été fait.

Mme ROMANA, PR : Soit je ne sais pas regarder. D'abord, sur ce site, si je peux me permettre, il y a les arrêtés, cela a l'air d'être à jour au niveau des arrêtés, au niveau des comptes rendus du conseil polaire, du Conseil d'administration, cela a l'air d'être à jour à deux ou trois mois près. Par contre, le bilan social, par exemple, 2018, vous voyez, il y a quand même des petits points, parce que je cherchais justement la constitution de ce fameux conseil doctoral et donc, je me suis baladée un peu sur le site. Je trouve que vraiment, on n'est pas actualisés, on est loin de l'actualisation. Je veux bien croire qu'il est en construction, mais cela fait trois fois, Monsieur le Président. La première fois que je vous ai posé la question, vous m'avez dit que le site était en construction, mais vous mettez des arrêtés sur le site, donc ce n'est pas une question de construction.

M. le Président : Non, le site de l'école, la base de l'école doctorale.

Mme ROMANA, PR : Laissez-moi finir, s'il vous plaît. Au dernier CA, vous m'avez dit : « Ah oui, c'est une erreur, bien sûr, on va le mettre. » Nous arrivons dans ce CA-là, et ce n'est toujours pas mis. Ce conseil doctoral, bien évidemment, prend des décisions et siège, puisqu'il y a des doctorants qui sont choisis, et tout cela. Quelle est la composition de notre école doctorale ?

M. le Président : Madame ROMANA, je vous ai répondu qu'à ma connaissance, c'est fait. Ce site a été complété par la composition du conseil de l'école doctorale.

Mme ROMANA, PR : Mettez-la sur notre site, Monsieur le Président.

M. le Président : Mais en quelle langue faut-il que je vous parle, Madame ROMANA ? Je vous dis que c'est fait, que c'est sur le site. Dites-moi que vous ne la voyez pas et demandez-nous le chemin d'accès. Dans ce cas-là, on vous transmettra le lien, mais ne me dites pas que cela n'y est pas. Je vous dis qu'à ma connaissance, je prends quand même des précautions, mais c'est fait. On vous donnera les éléments, Madame ROMANA, puisqu'on m'a affirmé que c'était déjà fait.

Concernant ma responsabilité, j'ai commencé en 2022 pour les conseils de l'Université des Antilles. Et là, je pense qu'en effet, nous sommes à jour, et que les derniers PV qui ne seraient pas mis en ligne, c'est simplement le délai normal de traitement de ces questions. Nous, nous sommes vraiment transparents à ce niveau-là. Je remercie d'ailleurs tous les services qui contribuent à cette question.

Il y avait une deuxième et dernière question de la part de Monsieur HUNEL sur la procédure de recrutement des vacataires et l'ajustement du référentiel. Sur le référentiel, je vais répondre. En revanche, sur la procédure de recrutement, vous me permettrez de solliciter Madame la DRH, puisque c'est son métier.

Concernant l'ajustement du référentiel, il a été présenté au conseil académique et a été voté. Il n'a pas été présenté encore au CA, parce que nous n'avons pas fini d'estimer le coût de ces mesures. Il faut qu'on ait un niveau de précision. On a une estimation, mais il nous faut une mesure plus précise. Je rappelle que si l'aspect académique a été étudié en conseil académique, l'aspect financier est celui qui nous concerne. Précédemment, j'entendais des déclarations sur des besoins de précision et de chiffres. C'est exactement ce qu'on est en train de faire et vous comprendrez que, compte tenu de la situation, encore une fois, du contexte national, il nous faut agir avec beaucoup de précision, parce qu'en fonction du volume financier que cela va représenter, il faudra de toute façon des mesures d'ajustement ailleurs. Le budget de l'Université est constant, donc quand on donne d'un côté, cela veut dire que de l'autre côté, il faut diminuer la dépense. Au prochain Conseil d'administration, très probablement, nous serons en mesure de vous présenter ces éléments et vous pourrez voter en votre âme et conscience.

Maintenant, je laisse la parole à la DRH concernant la procédure de recrutement des vacataires. Madame la DRH, je ne sais pas s'il y a eu des changements dans cette procédure. Monsieur HUNEL, vous pouvez préciser cette question, si vous le souhaitez.

M. HUNEL, MCF : Nous avons mis en place une procédure de recrutement des vacataires, parce qu'il fallait clarifier tout ce système-là. La question se pose justement : est-ce qu'on a évalué l'efficacité de cette procédure ? Parce qu'aujourd'hui, de ce qui m'a été rapporté, il y a beaucoup de difficultés dans les composantes par rapport à la délivrance des contrats de vacation et le début des enseignements, ce qui fait que parfois, certains osent même passer outre et faire commencer des vacataires, alors qu'ils n'ont pas encore le contrat. Alors, oui, il faut mettre en place des procédures, mais est-ce qu'elles sont évaluées ? Est-ce qu'elles sont efficaces par rapport à nos objectifs, qui sont justement de former nos jeunes ?

M. le Président : Juste avant, il y a Monsieur le VP de pôle qui voudrait donner une précision sur ce point.

M. Pascal SAFFACHE, PR, VP Pôle Martinique : Alors, cher collègue HUNEL, en fait, le problème que vous évoquez, ce n'est pas tant un problème de procédure de recrutement, c'est surtout le fait que dans certaines composantes, on s'y prend tardivement pour recruter. La procédure est connue de toutes et de tous, et elle est appliquée. Simplement, quand on décide de recruter un vacataire le 15 septembre, c'est sûr qu'il ne sera pas en poste au 30 septembre. Cela, c'est une réalité.

Donc, je sais qu'aujourd'hui, nous avons, au moment où nous parlons sur le pôle Martinique, un certain nombre de collègues qui attendent leur contrat. Alors, il y a des contrats qui vont arriver, et il y en a d'autres qui passeront au prochain CAC, mais c'est sûr que le recrutement d'un collègue s'anticipe. Donc, il doit être pensé, *a minima*, au mois de juin pour qu'en septembre-octobre, le collègue puisse démarrer ses enseignements. Si c'est en septembre qu'on se rend compte qu'il y a un manque et qu'à ce moment, on enclenche la procédure, de toute façon, on prendra trois mois et le collègue aura son contrat deux à trois mois après, c'est évident.

M. le Président : Merci, Monsieur le Vice-président.

Je tiens à dire, parce que c'est l'actualité encore, qu'au niveau de l'administration générale, toutes les dispositions sont prises pour que les vacataires puissent avoir leur contrat avant de commencer les enseignements, ce qui, de toute façon, est une obligation réglementaire. Sinon, c'est du travail clandestin. Malheureusement, il y a une certaine désorganisation au sein des composantes, et je n'incrimine pas les doyens ni les directrices ou directeurs de composantes, mais peut-être que les collègues en responsabilité au niveau des filières et formations devraient être un peu plus prudents et anticiper plus.

J'ai souhaité positionner un CAC restreint extraordinaire début septembre, mais pas trop tôt, le 9 de mémoire, pour permettre à tous les retardataires de faire passer leur vivier de vacataires. On les a prévenus, on a prévenu tout le monde en juillet. Donc, toutes les composantes avaient le temps de réunir leurs CoSEC, les commissions de recrutement de ces enseignants contractuels, et de réunir leurs conseils d'UFR restreints, y compris à la rentrée, puisqu'on a repris le 25 août, pour pouvoir être dans les coudes. Un deuxième CAC a eu lieu sur ce même sujet en octobre. Celui-là était prévu. Et maintenant, j'entends qu'il y a encore des besoins de vacataires pour le premier semestre, alors que nous sommes fin octobre, et on me dit : « Oui, mais le CAC est trop tard, il est en novembre ». Il est peut-être trop tard en novembre, mais il y en a déjà eu deux, et à la rentrée, tout le monde connaît sa date à l'avance. Le calendrier des instances est connu aussi de tous à l'avance. On ne peut pas imaginer que quelqu'un va commencer des cours au 1^{er} septembre, si on pense à le recruter fin octobre.

Cela désorganise le service des ressources humaines totalement. Cela désorganise l'administration, et cela met une pression sur les élus. Ils ne peuvent pas siéger toutes les trois semaines, parce que des collègues n'anticipent rien. On connaît les maquettes, on connaît l'offre de formation, on peut avoir un incident sur un vacataire, sur un collègue qui est parti, sur un congé de maternité qu'on n'a pas prévu, etc., mais enfin, cela ne peut pas être systématique, chaque année, de désorganiser l'établissement avec zéro anticipation. Je demande aux doyens, aux directrices et aux directeurs de composantes d'être extrêmement vigilants et de faire passer le message à leurs collègues. Les formations qui désorganisent l'établissement n'auront pas le même traitement que celles qui ne le désorganisent pas dans le futur.

Je crois qu'il y avait une demande d'intervention du professeur DELCROIX, directeur de l'INSPÉ.

M. DELCROIX, directeur INSPE Guadeloupe : Je signale juste une difficulté que nous rencontrons dans les deux INSPÉ, qui est que pour une formation spécifique, qui est obligatoire, qui s'appelle le « DIU, entrée dans le métier », les arbitrages sont rendus par les deux rectorats – c'est la règle – au plus tard le 30 septembre de l'année scolaire, pour les parcours qui vont ouvrir.

Là, c'est vrai que par rapport à cette formation, nous avons forcément des dossiers de vacataires qui sont extrêmement tardifs. C'est clair qu'il faudra trouver par rapport à ces formations, et par rapport à celles-là seulement, un moyen de pouvoir gérer ces situations d'urgence. Tout simplement, vous avez en juillet un lauréat d'un concours, mettons génie électrique, nous aurons l'obligation de le former, mais souvent, il y a des erreurs d'affectation qui ne sont rectifiées qu'au 30 septembre. Donc, nous savons à ce moment-là qu'on doit recruter une personne simplement à la fin du mois de septembre. Il faudra sans doute qu'on trouve une articulation pour permettre cela. Là, ce n'est pas nous qui décidons qui passe les concours, qui est lauréat et qui est affecté. C'est juste une petite difficulté que je souhaite signaler.

M. le Président : Merci, Monsieur le Directeur.

Pour conclure sur ce sujet, nous sommes en plein dans le processus de dématérialisation, donc l'Université acquiert au fur et à mesure des outils numériques qui permettront de fluidifier et de simplifier les chaînes administratives. C'est quelque chose qui nous tient à cœur, mais cela prend du temps. Il faut des données fiables et il faut aussi que tous les acteurs, le moment venu, jouent le jeu. C'est déjà en cours, cela a commencé. Je pense que vous l'avez constaté au niveau des différentes composantes. De ce point de vue là, je pense qu'on est sur la bonne voie.

Je vous remercie, nous en avons terminé.

Mme ROMANA, PR : J'ai juste une petite remarque, Monsieur le Président.

M. le Président : Oui, Madame ROMANA ?

Mme ROMANA, PR : J'entends. Je pense que chacun y met de sa bonne volonté, mais c'est vrai que c'est une procédure lourde. Les vacataires, c'est lourd. C'est lourd pour les responsables de formation. C'est lourd pour l'administration. C'est lourd pour tout le monde. Je ne jetterai pas la pierre ni sur l'un ni sur l'autre. Et c'est aussi lourd pour les vacataires, bien évidemment, à qui on demande sans cesse des pièces, et qui, des fois, ne sont pas payés tout de suite, tout cela. Donc, c'est un peu le parcours du combattant pour ces vacataires dont on a bien évidemment besoin.

Pour alourdir un peu la procédure, il leur a été demandé cette année de donner leur contrat de travail, surtout pour les privés. Les privés ne veulent pas donner leur contrat de travail. Eux, ils estiment que c'est à eux, donc ils ne le donnent pas. Oui, bien évidemment, cette nouvelle procédure va faire du retard et va créer du retard dans les contrats de travail ici des vacataires. Nous, on ne sait pas comment faire. Nous, entre les deux, là, on est un peu perdus et cela devient compliqué.

M. le Président : Ce point a été signalé en conseil académique par une élue, donc j'ai répondu à l'élue et la DRH examine cette situation. Si d'autres documents attestant de la situation, en tout cas des vacataires, peuvent être transmis, dans ce cas-là, réglementairement, j'entends, il n'y a pas de problème à ne pas obtenir ce contrat et à obtenir un autre document qui fasse également foi. L'idée est de simplifier, mais pas effectivement d'alourdir ou de complexifier les procédures.

Je vous remercie. Merci beaucoup de votre présence et du temps consacré à cette réunion qui est désormais achevée. Merci.

Fin de la séance à 11 h 05